



Compte rendu du Conseil Municipal du **Jeudi 16 décembre 2021**

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, DELPORTE Fabrice, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, VEREZ Richard, URBANIAK Evelyne.

Membres ayant donné pouvoir : DEHEN Mireille (pouvoir à CHARLET Jocelyne), TABET Lucy (pouvoir à DESMONS Laurent), DELPORTE Fabrice (pouvoir à HIMEUR Kémici), VEREZ Richard (pouvoir à MICHON Jacques), DESORT Betty (pouvoir à PARNETZKI Claudine), IDLHAJ Hamed (pouvoir à POULAIN Ophélie).

Monsieur le Président :

Bonsoir à toutes et à tous. On va pouvoir démarrer. Il est 18 h 30. Merci d'être là ce soir. On est dans une salle plus petite puisque la salle des fêtes est prise pour le marché de Noël, qui va être inauguré demain. Je demande à tout le monde de bien respecter le port du masque dans le public, dans le conseil municipal. Une tolérance quand même quand on parle au micro, si vous le souhaitez, de pouvoir le retirer. On a un peu une jauge, mais bon, pour l'instant, je pense qu'on va rester à peu près comme ça. On n'est pas trop mal. S'il y avait une trentaine de personnes dans le public, ça va. Sinon, on a une enceinte qui est dans le couloir, si des personnes arrivent plus tard et qu'on ne peut pas faire rentrer assez de monde, les gens pourront suivre malgré tout, au moins au niveau audio.

Je précise aussi que du coup, pour les raisons sanitaires que je viens d'expliquer, contrairement à l'habitude fin décembre, alors, comme l'an dernier, j'allais dire, il n'y aura pas de moment de convivialité à la fin. Il n'y aura pas de pot à boire.

Si vous êtes d'accord, je voudrais qu'on ajoute une question qui était sur la table ici. C'est un petit complément sur les Cités Educatives à l'ordre du jour, qu'on verra tout à l'heure, du coup, peut-être pas à la fin, mais quand on parlera des cités éducatives, pour faire un tir groupé. Est-ce qu'il y a des objections par rapport à ça ? Est-ce qu'on peut l'ajouter ? Pas de problème ?

OK. Donc ce point est ajouté. Je crois que j'ai dit ce qu'il y avait à dire pour les informations avant d'ouvrir la séance.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président :

Je propose que Madame Lucy Tabet soit secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des objections ? Non. Donc Madame Tabet est secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 novembre 2021

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce PV ? Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui, j'en ai quelques-unes.

Une première remarque, c'est en relisant attentivement le PV, j'ai relu la partie qui concernait les tablettes de Guironnet, et surtout, la manière d'aborder le problème et nous dire que **c'était** des tablettes d'entrée de gamme, c'est-à-dire quelque chose, bon... ce n'est pas trop grave qu'on les ait volées.

Je voulais simplement faire une petite mise au point et rappeler dans quelles circonstances ces tablettes ont été achetées.

Je rappelle qu'on était en pleine pandémie et qu'un certain nombre d'élèves des écoles ne possédaient pas de moyens, d'ordinateurs, etc., et qu'au cours d'une réunion que j'avais eue avec les directeurs et directrices d'école, je leur avais proposé de me donner le nombre d'élèves qui avaient besoin de tablettes et qu'on allait en acheter en urgence. Sauf que, comme vous le savez, c'est une période éminemment compliquée et qu'on a eu beaucoup de mal à trouver un fournisseur pour le nombre de tablettes. Ceci expliquant cela, je crois que ça valait le coup qu'on fasse une petite mise au point et qu'on ne nous accuse pas d'avoir acheté des tablettes d'entrée de gamme. On a surtout réagi à un besoin qui existait à l'époque, avec les moyens qu'on avait à l'époque. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose : je ne sais pas si la presse est présente ? Non ?

Monsieur le Président :

Elle a été invitée, mais...

Monsieur Michon :

Je leur enverrai un petit mot, ce n'est pas grave.

Simplement, sur la page 16, quand on a parlé des repas à 1 euro, j'ai donc bien précisé qu'on était la première ville du Douaisis à avoir mis en place ces repas à 1 euro. Et bien évidemment, c'était l'occasion pour moi de rappeler à la presse qu'il aurait été bien qu'elle le signale également dans son article. Je pensais qu'elle allait le faire après le conseil municipal, mais ça n'a pas été fait.

Et enfin, à la page 36, concernant la centrale photovoltaïque, je repense à votre intervention. Vous m'avez accusé de faire de l'obstruction sur la délibération. C'est in extenso ce que vous avez dit à ce conseil municipal.

Mais je crois qu'on a bien fait, les deux groupes d'opposition, « d'attirer l'attention sur la manière dont les choses se passaient », puisque la réunion qu'on a eue avec EDF sur cette question-là a bien montré qu'on avait parfaitement raison et qu'il ne s'agissait pas d'une aubaine, comme on voulait bien nous le présenter, mais qu'il s'agissait bien d'un prêt que nous faisait EDF à un taux de 3,27 %. Alors, je sais qu'on devrait avoir rapidement une proposition de délibération à laquelle nous avons contribué pour faire en sorte qu'en fonction

des taux d'intérêt, au moment où on signera définitivement, la manière de régler cette histoire de centrale photovoltaïque viendra derrière.

Mais je tenais à le préciser puisqu'il s'agit de ce qui est inscrit dans le PV du conseil municipal, et je voulais en profiter, mais la presse n'est pas là, donc je leur enverrai un mot également, puisque j'ai vu que dans l'article qu'ils ont fait sur la présentation qui avait été faite à Notre-Dame, ils reparlent de cette manne comme si c'était quelque chose d'acquis, alors que le conseil municipal ne l'a pas votée. Donc, on leur dira également que peut-être qu'il serait bien aussi, sur toutes ces questions-là, qu'ils consultent aussi les groupes d'opposition. Ça équilibrerait et ça donnerait certainement une meilleure compréhension des dossiers que nous traitons au conseil municipal.

Voilà les remarques que j'avais à faire sur le PV.

Monsieur le Président :

Alors, je vais répondre sur ces trois remarques très rapidement dans l'ordre inverse, comme ça m'arrive souvent : sur la centrale photovoltaïque, effectivement, moi, ce que je vous avais indiqué, c'est que vous auriez pu préciser, quand vous avez reçu les documents, que ça ne vous convenait pas et que vous pouviez en parler et qu'on aurait pu, du coup, le retirer puis voir ça plus tard, que d'indiquer ces éléments-là en conseil municipal. C'était surtout ça que je reprochais.

Laissez-moi terminer.

Monsieur Michon :

Je vais vous arrêter tout de suite, Monsieur Desmons, vous ne pouvez pas dire ça.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon, je ne vous ai pas laissé la parole.

Monsieur Michon :

Attendez...

Monsieur le Président :

Non, laissez-moi terminer. Vous la prendrez après. C'est très bien.

Ensuite, sur le deuxième sujet, sur le repas à 1 euro, moi, en tout cas, je voulais préciser que j'avais bien indiqué qu'on l'avait voté en 2019 à l'unanimité. Et en tout cas, je n'ai pas joué la confusion là-dessus. J'ai toujours dit que c'était une initiative de la municipalité précédente qu'on l'avait votée à l'unanimité.

Et sur les tablettes de Guironnet : pareil, je pense que vous avez mal interprété le fait que ce soit de l'entrée de gamme.

C'est simplement que dans le renouvellement, en accord avec le directeur de l'école, comme ils ont un serveur quartz, les tablettes entrée de gamme, ça permettait d'en avoir plus pour tout le monde pendant la période Covid, mais là, le besoin est devenu différent, de ce que j'en ai compris, et qu'il valait mieux mettre un petit peu plus et avoir moins de tablettes pour pouvoir interagir, à sa demande, avec ce fameux serveur pour des gestions de droits, de filtres, etc. Donc, là-dessus, je n'ai jamais voulu indiquer que c'était un reproche. Et je dirais que par contre, ce qu'on a découvert à cette occasion du vol, c'est qu'il y a beaucoup d'endroits dans la ville qui sont sécurisés par une alarme. Ce n'était pas le cas de l'école Guironnet. Donc depuis, on y travaille.

Allez-y.

Monsieur Michon :

Je vais revenir sur la centrale photovoltaïque : là, vous êtes, mais alors, de mauvaise foi, puisque ce que j'ai dit au dernier conseil municipal, je l'avais dit précédemment à une réunion

des grands projets. Et il y a des membres de la commission qui sont ici présents pour dire qu'effectivement, je vous avais déjà fait la démonstration à ce moment-là. Donc, vous ne pouvez pas dire qu'on est venus en conseil municipal sans rien dire. On l'avait discuté en commission. Vous n'en n'avez pas tenu compte. Quant aux tablettes, je m'excuse, mais la manière dont la rédaction est faite... Donc, quand c'est comme ça, il faut préciser et demander pourquoi on a fait ça. C'est intéressant d'avoir aussi l'histoire en tête.

Monsieur le Président :

Vous avez raison de corriger le tir si vous pensez que ça pouvait être mal interprété. Sur la centrale photovoltaïque, du coup, effectivement, l'idée, c'est de le présenter probablement au conseil municipal du 27 janvier. Vous allez recevoir une version, comme je l'ai indiqué samedi dernier en réunion, qui prend en compte les dernières remarques et les interrogations qu'il y avait sur les chiffres. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Bonsoir à toutes et tous.
Juste pour accompagner les propos de Monsieur Michon, parce que nous étions en commission ensemble sur ce projet voltaïque.
Bien nous en a pris de ne pas le passer deux fois en conseil municipal. Vraiment, bien nous en a pris. Parce qu'au risque de sortir, au final, avec les débats qui ont eu lieu dans cette commission-là, avec un document qui va sortir dans le cas d'une délibération, qui va être plutôt très cadrée et très béton.
Reste à savoir le choix que vous, vous en ferez. Et là, on regardera comment vous allez le porter. Nous, on a notre petite idée là-dessus. Mais de grâce, si on vous avait laissé faire du premier coup, cette délibération-là aurait été votée, passée, et la ville de Waziers aurait perdu au minimum 375 000 euros. C'est ça, la réalité. Donc, je trouve que les deux groupes d'opposition ont été responsables en agissant de la sorte et ont protégé les intérêts de la Ville. Et c'est le rôle des élus que nous sommes autour de cette table.

Monsieur le Président :

On n'est pas d'accord sur le montant, mais j'entends ce que vous dites.
Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je précise que du coup, par rapport à l'intervention de Monsieur Michon vient de faire, qui sollicitait l'attention de la presse, la presse était arrivée.

Monsieur Michon :

Oui, j'aurai l'occasion de voir le représentant de La Voix du Nord à la fin de la séance pour lui rappeler ce que j'ai dit d'entrée de jeu tout à l'heure. Ne perdons pas de temps.

Monsieur le Président :

Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Bonsoir à tous.
Juste une question sur la page 47, à la fin, en questions diverses, on avait une question qui avait été posée par Monsieur Michon. Vous deviez nous donner une réponse écrite sur les délais de remplacement pour les dames dans les écoles, me semble-t-il, et on n'a rien reçu. Donc, je voulais savoir si vous aviez la réponse.

Monsieur le Président :

Alors j'ai posé la question à Monsieur Mascarte par e-mail il y a deux ou trois semaines pour qu'il puisse préciser le point qui était relevé, pour pouvoir lui répondre précisément.

Monsieur Mascarte :

Je vais vous répondre, si vous le permettez. Parce que j'avais préparé la réponse, mais je ne vous ai pas répondu, Monsieur Desmons, étant donné que d'une, le mail m'était personnellement adressé, sans passer nécessairement par mon Président de groupe.

Donc, en date du 11 juin 2020, Monsieur Desmons, par rapport à une situation et une position qui était la vôtre, vous disiez "parce que cela ne doit pas retomber sur les personnes concernées : vous le savez très bien, c'est tout votre système qui le veut ».

Donc par rapport à votre mail, je n'ai pas voulu lui donner suite en prenant la même position. Voilà, c'est ce que vous aviez dit le 11 juin 2020. Par rapport à des on-dit, vous pouviez colporter également. J'ai pris la même position là, en ne vous répondant pas.

Mais aujourd'hui, je vais préparer ma réponse en conseil municipal.

Monsieur le Président :

Je vais vous faire la même. Si vous ne me donnez pas d'éléments, je ne peux pas vous répondre. Je ne vais pas répondre à des on-dit si vous ne me précisez pas les choses. Et encore une fois, je vous l'ai demandé. Si vous avez besoin de l'autorisation de votre Président de groupe pour répondre à un mail, je trouve ça un peu étrange. Je vous envoie la question, vous pouvez voir avec lui sur la façon dont vous voulez transférer et échanger entre vous. Ça, c'est tout à fait normal, mais après, je ne ferai pas du nominatif en conseil municipal. Donc, j'attends des informations pour pouvoir vous répondre clairement.

Monsieur Mascarte :

Personnellement, je crois qu'au niveau RH, je n'ai pas à vous apprendre comment on gère le personnel, et à partir de là, je n'ai pas à vous dire quoi que ce soit. Je crois que c'est vous, même par rapport à ce qui a pu se passer à un moment donné, qu'il faut voir, c'est-à-dire exactement ce qu'il s'est passé sur un lieu donné ou sur des lieux donnés.

Monsieur le Président :

Je retiens que vous venez de dire que vous ne voulez pas me donner de leçon sur la gestion du personnel, c'est très bien.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur Michon, puis madame Poulain ?

Monsieur Michon :

Oui, je vais compléter ce qu'a dit monsieur Mascarte pour que ce soit très clair.

Vous m'avez accusé, à cette réunion de juin 2020, de martyriser le personnel, d'être un type assez abject, en fait, et je vous avais dit : "Dites-moi qui vous a dit ça parmi le personnel, puisque c'est faux." C'est la réponse que vous avez faite : que vous n'aviez pas à me donner de noms, puisque vous aviez peur des retombées.

Aujourd'hui, nous aussi, on a peur des retombées si on vous dit qui nous a dit ça.

Pour que ce soit très clair dans votre tête.

Monsieur le Président :

Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Je voulais savoir si, du coup, vous alliez répondre à la question.

Monsieur le Président :

Pour répondre à la question, je veux être sûr de l'avoir bien comprise.

Donc, j'ai besoin d'exemples précis.

Madame Poulain :

Je vais vous reformuler la question. Normalement, quand un agent était en poste et qu'il était malade pour une raison x ou y et qu'il y avait une absence, la procédure était d'appeler tout de suite le responsable au niveau de la mairie pour qu'il y ait un remplacement qui soit fait sur le champ ou dès que possible. Visiblement, maintenant, il y a des délais. Est-ce que c'est une nouvelle procédure, oui ou non ?

Monsieur le Président :

La question est bien claire. Je vais vous répondre dans les jours qui viennent.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce procès-verbal ? Non ?

OK, on l'adopte en l'état, puisque c'était plutôt des remarques, il n'y avait pas de correction d'orthographe ou de formulation.

Pour les deux points suivants, au moins, je vais passer la parole à Madame Charlet, Adjointe aux Finances.

Finances : Règlement budgétaire et financier

Finances : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022

Madame Charlet :

Bonsoir.

Donc là, ça va être un cours de finance, on va passer à un règlement budgétaire et financier, on va parler de la nouvelle nomenclature, la M 57.

J'ai fait une synthèse. Pendant ce temps-là, le déroulé sur l'image, si ça vous intéresse de voir un peu le complément. Moi, je ne vous ai fait qu'un petit résumé.

Je commence : la M 57 constitue le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable et souple.

Elle remplace la M 14, le bloc communal que nous avons actuellement.

Sa généralisation est prévue au 1er janvier 2024.

La commune de Waziers a opté pour un passage au 1er janvier 2022.

Cette nouvelle instruction vise à rapprocher davantage la comptabilité publique de la comptabilité privée.

Par ce processus, c'est l'occasion de revisiter et d'améliorer la lisibilité des procédures budgétaires, comptables et financières.

Les comptes sont présentés de manière plus détaillée.

Ces assouplissements se fondent sur les principes suivants, vous allez voir : la pluralité, soit l'adoption d'un règlement budgétaire et financier, soit les définitions des autorisations de programme, d'engagement, ainsi que le vote de ces autorisations lors de l'adoption du budget ; la fongibilité, soit avoir la faculté à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif le fait de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

Ensuite, on a la fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations en M 57 au prorata temporis, à l'apurement du compte 10-69 sur dix ans.

Nous avons vu en commission de finances ce que c'était, le compte 10-69.

Le référentiel M 57 reprend les principes communs de la M 14, soit le budget peut toujours être voté, soit par nature, soit par fonction.

Le changement de nomenclature est une procédure assez lourde. Aussi, je remercie le pôle comptable, et plus particulièrement Monsieur Cucuzza, pour son investissement à la mise en place de la M 57 au 1er janvier 2022, entre recherche, rédaction des différents documents, formation des collègues, vérification de la table de transposition des comptes afin de

démarrer l'année en 2022, c'est tout proche, et de faire face, en même temps, à la surcharge de fin d'année, comme on le sait. Le référentiel M 57 implique une refonte de l'architecture comptable et financière qui doit faire l'objet d'une délibération de l'organe délibérant.

Donc, je ne sais pas si tout est passé.

Je laisse la parole à Monsieur le Maire pour le vote de tous ces documents, de la page trois jusqu'à la page six.

Monsieur le Président :

Et en fait, ce sont les 39 pages du règlement budgétaire et financier dans ce premier vote.

Avant, peut-être, de passer au vote, comme il y a une explication générale, est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

Je précise qu'en commission des finances, il y a eu deux remarques qui ont été faites. Donc on n'a pas réimprimé tout le document pour tout le monde, mais deux petites remarques, je ne sais plus le numéro de page pour l'un, mais c'était de savoir sur les rejets qui peuvent être faits.

Bien sûr, on va mettre "et/ou" sur la formulation pour que ça soit bien clair, comme ce sont des mandats qui sont par rapport aux ressources humaines, c'est le service ressources humaines qui peut le faire.

Et pour le reste, en ce qui le concerne, ça va être le service financier.

Ensuite, c'est sur la page 38, c'est l'information... c'est écrit "aux élus", ou information "des élus". C'est l'information "des élus" aux citoyens.

Donc, on complète le titre pour que ça soit bien clair, effectivement, sinon ça peut prêter à confusion. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Madame Poulain.

Madame Poulain :

Alors moi, je souhaitais simplement souligner, tout comme vous, l'engagement du service des finances pour ce règlement budgétaire et financier très complet, très professionnel, très structuré et très lisible. Ça, il faut le souligner, et on n'est pas, comme vous le voyez, là que pour pointer du doigt quand il y a des erreurs. Quand c'est bien, il faut le dire. Et là, moi, personnellement, j'ai vraiment été très impressionnée par la qualité de ce document.

Félicitations à ceux qui ont participé à sa rédaction.

Madame Charlet :

Je vous remercie de remercier Monsieur Cucuzza, qui est dans la salle, je ne l'avais même pas vu, là-bas.

Monsieur le Président :

On va remercier tout son service, et puis l'Adjointe aux Finances qui a travaillé là-dessus également. Je vais donner la parole à Monsieur Mascarte, et puis Monsieur Michon.

Monsieur Mascarte :

Pour revenir sur la M 57, nous ne sommes que dans l'anticipation d'adoption du référentiel M 57 qui serait mis en place, dans tous les cas, de toute façon, au 1er janvier 2024.

C'est pour ça également que je voulais tirer un coup de chapeau au service comptable, un chaleureux remerciement à nos services comptables pour cet état, cet esprit d'anticipation, mais également pour la mise en place et la structuration de ce projet qui prend, à chaque fois, au niveau comptable, beaucoup de temps.

Et à l'origine, par rapport à la M 14, ce qu'il faut savoir, c'est qu'on avait également anticipé la M 14 à une certaine époque également.

Donc, plutôt que d'être pris de court sur un temps donné, autant l'anticiper.

Monsieur le Président :

Oui, on en plaisantait lundi... enfin, plaisanter... on riait jaune en disant qu'effectivement, on devait avoir de l'aide des services de l'État parce qu'on s'y met deux ans avant. On n'a pas zéro aide, mais effectivement, on doit beaucoup se débrouiller par nous-mêmes au niveau des services. Il y a un gros travail, notamment sur la nomenclature, il y a beaucoup de changements, mais c'est quand même assez raisonnable, mais c'est très chronophage parce qu'il y a des comptes qui sont regroupés, d'autres qui sont éclatés. Et donc, on en parlait ce matin, il y a trois mille lignes, par exemple, qui doivent être réaffectées. Par exemple, on peut savoir si du matériel informatique, il est pour des bâtiments municipaux ou des écoles. Il faut regarder ligne par ligne ce qui est fait.

Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Moi, je ne suis pas surpris du résultat du travail qui est effectué puisque j'ai longuement travaillé... on a, avec Roger, longuement travaillé avec Salvatore et le service comptable, et on voit là qu'il y a une continuité sur un travail très important qui a été fait. Et c'est un peu la continuité sur la Ville puisqu'à l'époque, si on revient en arrière, José Candelier, qui avait ce rôle-là, avait aussi beaucoup de pugnacité pour avancer convenablement. Et ensuite... comment il s'appelle ?

Monsieur Mascarte :

Benoît.

Monsieur Michon :

Benoît a pris le relais de bonne manière, et je crois qu'en ce qui concerne Salvatore, c'est pareil. Donc, félicitations à toute cette équipe qui continue à faire un travail formidable. Ce qui permet, d'ailleurs, c'est très intéressant, qu'on a quelquefois intérêt à les écouter, parce qu'ils sont de précieux conseils et ça peut éviter aussi des catastrophes. Je le dis parce que ça peut être intéressant.

Monsieur le Président :

C'est un processus qui a démarré pour le service, mais qui sera vraiment terminé quand on aura un premier compte administratif et un premier budget. Donc ça va prendre quelques mois avant de se matérialiser concrètement. Et on espère aussi que ça ne va pas ajouter de la confusion pour pouvoir comparer d'une année à l'autre. On sera vigilants là-dessus.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le règlement budgétaire et financier avant de passer au moins le vote là-dessus ? Non ?

OK. Qui est contre l'adoption de ce règlement ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Ensuite, Madame Charlet l'a déjà expliqué, c'est le point quatre sur... les différents points sur la gestion des amortissements, qu'on avait déjà un petit peu anticipée en décembre l'année dernière, donc il y a une reprise qui est faite là. L'apurement du compte 1069, la fongibilité des crédits. Et puis une petite information sur les 300 euros pour l'amortissement sur un an.

Est-ce qu'il y a des remarques, est-ce qu'on peut passer au vote là-dessus ? C'est bon ? OK.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

OK. C'est adopté à l'unanimité. Merci.

On continue avec un point finance à nouveau.

Finances : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022

Madame Charlet :

C'est une chose qu'on fait régulièrement à chaque fin d'année pour l'année suivante. Donc, pour le compte immobilisations incorporelles, un rappel de budget 2021 de 61 589. On a une autorisation autorisée à 25 %, soit 15 397.

Le chapitre 21, immobilisations corporelles, 1 634 589, 407 897 de montant autorisé.

Le chapitre 22, immobilisations en cours, 76 970 et une autorisation à 19 242.

Donc, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022, pour le budget principal dans les limites indiquées ci-dessus.

Monsieur le Président :

Il y a des questions, des remarques ? Madame Poulain.

Madame Poulain :

Pour moi, j'ai noté une petite erreur sur le chapitre 21, 25 %, ça fait 408 647,36.

Monsieur le Président :

D'accord, on va vérifier lequel des deux chiffres est bon.

Est-ce que c'est bien le 1 634 589 ou 407 897. A priori, c'est le 1 634 000. Donc on corrigera, on peut prendre la délibération comme ça. On prendra le bon chiffre après vérification. Si quelqu'un... pour compléter la calculatrice de Madame Poulain, mais on vérifiera avec le service comptable lequel des deux chiffres est bon, mais ça se joue à quelques dizaines d'euros ou centaines d'euros. OK. On peut voter là-dessus ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Qui est pour ?

OK. C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Finances : Action Sociale : Avance sur la subvention de fonctionnement au CCAS

Madame Charlet :

Dans l'attente de l'élaboration et du vote du budget primitif 2022, qui fixera le montant exact de la subvention de fonctionnement allouée au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2022, il est demandé au conseil municipal de délibérer en vue de décider d'un versement d'une avance d'une subvention à cet organisme d'un montant de 63 750, correspondant à 25 % du montant alloué au titre de l'année 2021, soit 255 000 euros.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui, Monsieur le Maire.

Pas de problème, cette délibération, on va, bien sûr, la voter, mais mon souci, c'est que traditionnellement, au même moment, on passait également la même délibération concernant le Centre Social.

Alors là, je ne la vois pas.

Alors, je crois qu'on peut être d'accord ou pas être d'accord avec l'activité menée par le Centre Social, de ne pas avoir apprécié l'attitude que vous avez eue à essayer à l'Assemblée

Générale et que j'ai été le premier à souligner.

On peut aussi être choqué par l'arrivée au conseil d'administration de Steve Bansch, comme ça, comme un cheveu dans la soupe.

Mais je crois que derrière, il y a des salariés, il y a des adhérents, il y a des enfants, il y a des adultes, il y a des activités, et je crois que je suis un petit peu inquiet si on ne vote pas cette délibération. Alors on peut dire, il y a un peu d'avance en trésorerie, mais l'avance en trésorerie, c'est le fonds de roulement qu'il doit y avoir dans une association comme celle-là. Et je pense que ce type de problème, il doit plus se régler autour d'une table, puis nous informer également parce que c'est quand même une grosse association, il y a des risques pour l'avenir, donc je voudrais qu'on nous précise pourquoi on n'a pas, aujourd'hui, cette délibération.

Monsieur le Président :

Très bien. Vous me précédez, j'allais en parler, effectivement, ça n'a rien à voir avec l'Assemblée Générale. C'est qu'il y a un gros travail qui a été de se mettre autour d'une table et qui a démarré, on va dire, tout doucement cet été, qui s'est accéléré ces derniers mois, ces dernières semaines. En fait, vous le savez bien, on a une convention qui a été renouvelée pour un an jusque fin 2021, tout comme on en a une pour l'U.S Mineurs, comme on le voit, qui dès qu'on devait verser une subvention de plus 23 000 euros, il faut une convention avec la Ville.

Donc là, cette convention est en train d'être travaillée. Le Centre Social est bien au courant. On se voit une fois par semaine, une demi-journée, depuis quelques semaines, pour travailler sur la convention. Et l'objectif, c'est de passer cette convention normalement fin janvier, si tout va bien, puisqu'elle va bien cadrer les choses. Et une fois qu'on aura cette convention, on pourra aussi verser la subvention sur un principe qui sera similaire à ce qui a été fait les autres années.

C'est justement parce qu'on est autour d'une table et qu'on travaille, il n'y aura pas de psychodrame. Le Centre Social sait que ce soir, on ne passe pas cette avance là-dessus et ils sont parfaitement au courant. Il n'y a pas de problème particulier.

Je précise aussi, et je vous redonne la parole si vous la souhaitez, sur le CCAS, on a précisé un petit peu, parce que la formulation des autres années prêtait toujours un petit peu à confusion. Donc là, on a été le plus clair possible, 25 % de l'année dernière, ça fait au moins 63 750€. On sait évidemment, et sur le CCAS, il n'y aura pas de grands bouleversements, je pense, qu'ils vont au moins utiliser les 63 750 euros sur l'année.

Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

J'ai bien entendu votre explication, mais cette explication, elle n'obère pas le fait qu'on aurait pu voter la même délibération parce que je vois que si les négociations traînent, on va courir. Donc c'est dommage.

Monsieur le Président :

Mais on aurait pris une délibération qui n'aurait servi à rien, puisque si on n'a pas une convention signée, Monsieur Cucuzza ne peut pas mandater le virement mensuel au Centre Social. Donc de toute façon, elle n'était pas prête aujourd'hui, 16 décembre, donc on la fera en même temps que la convention en début d'année.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Allez-y.

Monsieur Michon :

Donc, vous dites que s'il n'y a pas de convention, on ne peut pas payer. Je ne suis pas tout à fait d'accord. Sauf si on décide qu'il n'y aura pas de convention. Vous voyez ce que je veux

dire ? Une convention, il y en aura une. Elle sera ce quelle sera. Elle ne sera peut-être pas du même niveau. Ce ne sera peut-être pas la même chose, etc., mais une convention, il y en aura une. Ou sinon, ça veut dire la fermeture du Centre Social.

Monsieur le Président :

Voilà. Qu'on soit bien clair : effectivement, une convention, il y en aura une. Mais il ne peut pas y avoir de paiement. Ça, c'est très clair. On ne peut pas signer. La trésorerie ne nous laissera pas faire un virement si on n'a pas... Il n'y a pas d'à peu près là-dessus. Autant vous en avez parlé avec éloges, de M. Cucuzza, autant là-dessus, on ne va pas lui donner la parole ici, ce n'est pas le lieu, mais je pense qu'il serait d'accord avec moi sur le fait que ce genre de choses, il faut être très carré.

Monsieur Michon :

Je n'ai pas dit de payer sans convention. J'ai dit que dans tous les cas, il y aura une convention, même si c'est une d'attente pour pouvoir fonctionner, etc. Il y aura quelque chose. Voilà, c'est tout.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant de passer au vote, sur ce point six ?

OK, donc qui est contre ?

Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Donc, c'est adopté à l'unanimité.

Merci. Alors, le point numéro sept, je passe la parole à Mme Frasca.

Politiques sociales : Portage des repas à domicile

Madame Frasca :

Bonjour à toutes et à tous.

Vous avez le tableau devant vous. Je ne vais pas le rappeler.

Il est noté que le repas est facturé au tarif plein prestataire, à 8,49 €, lorsque la personne n'a pas justifié le montant de ses ressources mensuelles.

Les conditions requises pour bénéficier de ce service sont : pour les personnes de 65 ans et plus, à la demande des intéressés, sans justificatif médical ; pour les personnes seules en situation de handicap, à la demande des intéressés, sur présentation d'un justificatif de handicap et d'un certificat médical circonstancié.

Je passe la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur le Président :

Il n'y a pas de changement. Ce sont toujours les mêmes tarifs.

À savoir quand même que depuis 2015, le prestataire augmente régulièrement ses tarifs d'environ neuf centimes chaque année. Donc, il y a un différentiel depuis sept ans entre ce qui est facturé et ce que la mairie paie, bien sûr, et puis ce qu'on refacture aux habitants, qui reste inchangé depuis sept ans.

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ça ? On peut passer au vote ?

OK. Donc, qui est contre ?

Qui s'abstient ? Qui est pour ?

OK, c'est adopté à l'unanimité. Merci.

Pour le point huit, je passe la parole à Monsieur Ferenz, s'il a un micro.

Tarifs de location des véhicules 9 places pour l'année 2022.

Monsieur Ferenz :

Oui. Bonsoir à toutes et tous.

Par délibération en date du 28 septembre 2021, il a été souhaité de mettre à disposition de l'ensemble des associations wazieroises des véhicules neuf places, à vocation prioritaire à la pratique et au transport dans le cadre de leur sport.

La demande de location doit avoir un lien direct avec l'objet des activités. C'est pour le rappeler.

Et à ce titre, il y a un contrat de location qui est signé entre la commune et l'association pour fixer ces fameuses modalités de location.

Il est demandé, aujourd'hui, à l'assemblée délibérante de fixer les tarifs de location à partir du 1er janvier 2022, puisqu'on a fait la gratuité jusqu'ici, à 50 euros par weekend.

Ce montant de location pourra être déduit, le cas échéant, de la subvention de fonctionnement annuelle versée par la commune.

À noter qu'en cas de demandes multiples, la priorité sera toujours donnée à l'association qui aura le moins utilisé, dans le courant de l'année, les véhicules.

Monsieur le Président :

Madame Mazure.

Madame Mazure :

Oui, bonsoir.

Il avait été prévu la mise en place d'une convention qui permette à toutes les associations d'être parfaitement informées du prix, des conditions, de l'assurance, comment ça va se passer, en fait. Est-ce qu'il va y avoir une convention avec les associations ?

Monsieur Ferenz :

Il y aura simplement le compte-rendu qui expliquera... Aujourd'hui, dans le contrat de location, il est bien indiqué le mode de fonctionnement. Simplement qu'aujourd'hui, on intégrera ces lignes-là dans la convention.

Madame Mazure :

D'accord. Donc, les associations pourront effectuer le paiement. Je ne sais pas comment ça se passe avec votre convention.

Monsieur Ferenz :

C'est inclus dans le contrat de location, la réservation se fait un mois auparavant si possible, et c'est à ce moment-là qu'est instruit ce contrat.

Monsieur le Président :

Je vais compléter un peu la réponse, peut-être que ça va clarifier les choses.

Dans le contrat de location, il y a une caution que l'association doit prendre, c'est une chose, là il y a les 50 euros. Et l'idée, on l'avait évoqué à une époque, c'était de ne pas leur demander de payer 50 euros de location. C'est au moment où on fait le calcul des subventions municipales qu'on vient déduire 50 euros fois le nombre de week-ends qui ont été sollicités.

Je pense que c'est ce que vous dites, et il faut qu'on le fasse, c'est qu'on communique beaucoup sur ce service. C'était dans le petit guide des associations qui est paru en septembre, mais il y a une association, pour l'instant, qui s'en sert régulièrement. C'est très bien. Vous connaissez laquelle. Et il faut que les autres s'en saisissent. Il y a trois véhicules disponibles le week-end. Il faut que les gens connaissent le principe.

Alors je pense que le Covid n'aide pas parce qu'il y a aussi des ralentissements.

On précise aussi, pour qu'il n'y ait pas de dérives, qu'il faut vraiment qu'il y ait un objectif sportif : ça doit être un match, une remise de médailles, quelque chose qui est en lien, vraiment, avec l'association.

Mais je pense que le service est sous-utilisé. Il faut qu'on y travaille, qu'on le fasse connaître.

Monsieur Ferez :

Et pour compléter : lors de mes rencontres avec les différents présidents et présidentes, c'est un sujet qui est évoqué, qu'il y a ces véhicules qui sont à disposition.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui, je crois, Monsieur le Maire, qu'il aurait été bien, quand même, au moment où on vote cette délibération, qu'on ait aussi connaissance du contrat, de la convention et de ses termes, pour qu'on puisse voter en notre âme et conscience sur l'ensemble des termes.

Il se peut, par exemple, qu'on ait des choses à dire sur la manière de faire, sur la manière de voir. Je trouve dommage qu'on n'ait pas ce document avec la délibération.

Monsieur le Président :

Oui, on a différentes stratégies là-dessus depuis des années sur les documents à disposition au conseil municipal.

On n'a pas précisé, dans l'ordre du jour, qu'il était consultable, mais certains élus, ici, d'opposition, sont venus le consulter. Vous savez que tout ce qui est inscrit à l'ordre du jour, vous pouvez venir consulter la convention. Donc, vous auriez pu venir, elle existe, vous aviez toute légitimité pour venir la consulter, en même temps que les autres documents que vous êtes venu voir en début de semaine.

Est-ce qu'il y a d'autres... ?

Monsieur Michon :

Donc, on a le compte rendu, on a l'ordre du jour, mais vous allez avoir beaucoup de visites maintenant, je vous le dis. Mais ce qui est dommage, je le répète, c'est que tous les membres du conseil municipal n'aient pas, dans ce dossier, la totalité des éléments, je le regrette.

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Une petite question existentielle par rapport à ce fameux contrat : au niveau de l'assurance. Donc, ce sera l'assurance de la mairie, l'assurance de l'association ?

À titre d'exemple, il y a quelques années, il y avait eu un accident avec un véhicule sponsorisé par une grande marque de véhicules. Ça concernait une association sportive et je crois qu'il y avait eu un tué ou des blessés. Ça va se passer comment ?

Monsieur le Président :

On est partis, pour le moment, sur l'assurance de la Ville pour simplifier les démarches auprès des associations. C'est un choix qu'on a fait pour simplifier les choses.

Monsieur Mascarte :

Donc, nous avons toutes les garanties par rapport à l'utilisation du véhicule pour ces

associations.

Monsieur le Président :

Oui, on s'est renseignés auprès de notre assureur là-dessus, il n'y a pas de soucis.

Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Effectivement, j'avais demandé la consultation de ce contrat de location que vous m'avez laissé consulter. D'ailleurs, on reparlera après des documents que vous citez dans l'ordre du jour, des conseils municipaux, qui ne sont pas tous à disposition.

J'en ai demandé plusieurs et je n'ai pas tout reçu.

J'avais fait deux remarques sur ce document lorsque je l'ai consulté. Il y avait une petite coquille au niveau de la caution qui était indiquée à 250 euros sur une page et à 500 sur l'autre, j'imagine que ça a été corrigé.

Je voulais faire un petit point : il y avait une procédure indiquée sur le renvoi de la contravention si jamais la personne qui prenait le véhicule venait à avoir un PV ; il était indiqué que la mairie renverrait la contravention à la personne qui a réservé le véhicule.

Or, je tiens quand même à souligner qu'aujourd'hui, c'est l'Agence Nationale de traitement automatisé des infractions qui gère les PV et qu'en tant qu'administration, vous devez non pas renvoyer le PV à la personne, mais contester l'infraction pour que l'ANTAI réémette une nouvelle contravention directement au domicile de la personne.

À défaut, vous encourez quand même une amende de 675 euros, ce n'est pas rien et quand c'est majoré, ça fait mal.

Un autre point qui m'est venu après, je n'ai pas pu vous en faire part, mais j'avais lu que vous demandez systématiquement une copie du permis de conduire.

Je voudrais quand même signifier que vous n'avez pas le droit de le demander. Au regard du RGPD, la protection des données personnelles, vous verrez, sur le site de la CNIL, il y a un référentiel qui est très bien fait. Vous ne pouvez demander que le numéro du permis de conduire, c'est la seule chose qui est à indiquer sur le site de l'ANTAI pour contester l'amende. Donc, vous n'avez pas motif suffisant pour demander copie du permis de conduire. Si ça, ça pouvait être modifié.

Et une autre question, quand vous dites que le prix de la location pourra être déduit de la subvention, j'entends bien.

Est-ce que c'est un choix qui sera laissé à l'appréciation de l'association ?

Parce que ce n'est pas précisé dans le contrat, c'est inscrit tel que vous l'avez indiqué dans la délibération.

Moi, j'aurais préféré que l'association puisse avoir le choix ou de régler directement les 50 euros ou de faire déduire le montant de la subvention l'année suivante.

Est-ce que c'est possible ?

Je terminerai après. Allez-y, je vous laisse répondre.

Monsieur le Président :

Sur la déduction, en fait, c'est pour être déduit. Le principe, c'est d'être déduit. Si ça pose un souci, on regardera. Je ne sais pas si on peut émettre un mandat au niveau du Trésor public, on pourra l'étudier. Ça ne pose pas de souci particulier. C'était juste plus simple pour tout le monde de faire comme ça. Parce que c'est pour les associations qui sont suivies par la mairie, elles ont toutes une subvention. Donc c'est facile.

Mais imaginons, mais ça me paraît invraisemblable, qu'une association l'utilise tellement que ça va plus loin que ce qu'elle a comme subvention. Là, il faudra bien trouver une autre solution, mais je pense qu'on n'en est pas là.

Pour moi, c'est un peu la formulation. Dans l'état d'esprit, il n'y a pas de souci, on trouvera toujours des solutions.

Pareil pour les autres points, copie du permis de conduire, l'amende, la procédure pour le PV, puis corriger la coquille. Tout ça, on va corriger. Effectivement, ce sont des points de détail, mais qui sont importants pour que ce soit bien clair. Il n'y a pas de souci, c'est enregistré, on corrigera. Ou on vous donnera les informations aussi sur comment ça a été corrigé. Je vous redonne la parole.

Madame Poulain :

Oui, merci. Ma dernière remarque, c'était que vous indiquez, ce qui est tout à fait normal, qu'il y aura un état des lieux au départ du véhicule et au retour du véhicule avec, notamment, une facturation si le niveau de carburant n'est pas le même que celui de départ.

Sauf que vous facturez le carburant à 1,50 euro. Par curiosité, je suis passée à la pompe, le gazole, il est à 1,579 et le prix moyen à 1,552.

Donc, vous faites le carburant moins cher qu'au prix de la pompe. Donc, je pense qu'à ce prix-là, vous n'aurez personne qui va vous faire le plein de la voiture. Ce n'est pas très logique. Je pense que là, il faut revoir la tarification, ça va peut-être poser un petit problème. D'autant plus que ça va obliger systématiquement, sans doute, un agent du service technique à reprendre le véhicule pour aller faire le plein, donc à perdre du temps, dans la mesure où on a déjà supprimé le véhicule publicitaire pour les personnes âgées au motif qu'on n'avait pas de chauffeurs pour les déplacements, c'est un petit peu, quand même, cocasse.

Monsieur le Président :

Ça me fait dire que la coquille que vous avez vue tout à l'heure, à 200 et 500 euros, c'est la même chose. C'était un point qui avait été vu et le carburant, c'est pareil. C'était de mettre à prix du dimanche concerné.

Ça avait été corrigé, donc vous n'avez pas eu, malheureusement, je suis désolé, la toute dernière version du document, mais c'était ces deux remarques-là qui sont là-dessus.

Monsieur Michon, ce n'est pas sérieux, c'est bon.

Monsieur Michon :

Non, la discussion qu'on vient d'avoir justifié tout à fait ce que je vous ai dit, que dans un point comme celui-là, nous devrions avoir le document sous les yeux en conseil municipal pour en discuter.

Ça, c'est très clair.

Est ce qu'il y a, Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Bon, on va d'abord se féliciter parce que finalement, ce choix qui est porté aux associations, c'était un bon choix. On a bien validé ce choix et je trouve qu'il est bien.

La seule question que je me pose, oui, la Covid qui est en face de nous, il n'y a pas tellement de mouvement et pas beaucoup de monde bouge, mais quand ça va bouger, le fait de rester sur un véhicule week-end, ça veut dire qu'on va obliger un véhicule le samedi et le dimanche pour une association et peut-être qu'il pourrait fonctionner le samedi et le dimanche. J'aurais préféré qu'on reste sur un tarif... 50 euros, c'est très bien, pas de problème, mais au final, est-ce qu'on ne peut pas regarder la règle différemment parce que si vous le laissez pour une association le week-end complet, par exemple, ça peut servir le samedi après-midi pour le basket et ça peut resservir le dimanche matin pour le football, avec ce qu'on a en face de nous, ça veut dire qu'on se le bloque et ce serait fort dommage. Il faut avoir de l'agilité sur ce parc de véhicules si on veut qu'il fonctionne.

Monsieur le Président :

C'est une très bonne remarque, ça peut être travaillé en commission pour voir comment on

peut faire concrètement.

Moi, je vois un problème tout de suite. Déjà on a trois véhicules, donc pour l'instant, on a déjà eu les trois qui ont été pris par un club de foot en même temps.

Mais déjà, il y a plusieurs véhicules, donc au pire, on peut... la plupart du temps, je pense qu'on trouvera des solutions s'il y a trois associations différentes qui tournent.

Après, ça pose le problème de l'état des lieux. Donc effectivement, s'il y a une association qui en a besoin le samedi, il faudra trouver un système d'astreinte ou un élu qui fasse l'état des lieux le samedi soir pour que ça reparte le dimanche, mais on peut l'étudier et on regardera...

S'il y a de la demande, je pense qu'on fera le bilan au bout de quelques mois, quelques semaines d'utilisation, et s'il y a de la demande, on pourra envisager quelque chose sur ce principe-là et on se mettra d'accord sur un tarif par journée.

Allez-y.

Monsieur Bachiri :

Mais je vous mets en alerte, quand même, sur ce projet-là.

C'est moi qui l'ai négocié, donc je connais plutôt assez bien ce dossier.

On a quand même un forfait kilométrique à respecter. Il faut faire attention, quand même, à ce qu'on ne le dépasse pas et que ça vienne à nous coûter plus cher. Si on considère que ces véhicules, je ne connais pas le niveau de kilométrage des véhicules aujourd'hui, mais ça vaut peut-être le coup de se poser la question dès maintenant.

Est-ce qu'on n'a pas intérêt à rediscuter le forfait kilométrique pour ne pas qu'il nous coûte extrêmement cher à l'arrivée ?

Parce que quand vous me dites que l'U.S Mineurs prend les véhicules, et tant mieux, connaissant les niveaux footballistiques de ligue, ce sont des déplacements qui sont pratiquement à 250 kilomètres, 300 kilomètres de la maison. Ça fait 600 kilomètres sur, par exemple, un seul week-end pour une seule équipe.

Il faut faire attention, ça va vite monter.

Et le coût, il ne faudrait pas qu'à un moment donné, ce soit quelque chose qui nous coûte deux fois plus cher en termes de prix de départ, sachant qu'au départ, il y avait quatre véhicules, il n'en reste plus que trois. Ils vont servir pour les ALSH, ils vont servir pour les classes de neige, parce que dans les contrats, c'est prévu aussi qu'on puisse changer les pneus pour l'hiver.

Je vous mets en garde aussi à regarder ce critère-là parce que ça peut aussi nous coûter cher à l'arrivée.

Monsieur le Président :

Pareil, on va bien vérifier tous les six mois s'il faut renégocier le kilométrage. De toute façon, si c'est le cas, les 50 euros couvriront la différence de loyer qu'on aura derrière. Mais on va être particulièrement vigilants.

Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

C'est pour une explication de vote, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, on est tout à fait pour. Il n'y a pas photo, mais comme on n'a pas eu communication de la convention, etc., en attendant de la voir, de la consulter, on va s'abstenir. Et on fera nos remarques au prochain conseil municipal. Sauf si vous acceptez de la reporter au mois de janvier. Parce que de toute façon, on fonctionne déjà comme ça.

Mais je n'oserais pas vous le demander, vous allez encore dire qu'on fait obstruction. Alors, je suis prudent.

Monsieur le Président :

Alors je le redis vraiment parce que vous le savez très bien, moi, je l'ai fait souvent, Madame Poulain l'a fait. Vous pouvez demander tous les documents que vous voulez qui sont à l'ordre du jour, qui sont directement concernés, qui sont à disposition. Une convention, elle est citée là-dedans, vous saviez que vous pouviez la consulter.

Vous faites ce choix ce soir.

Lorsque j'étais, conseiller municipal d'opposition, j'ai pu consulter le document. Je n'ai pas le souvenir d'avoir utilisé cet argument-là pour ne pas prendre part à un vote.

On ne va pas le reporter parce que si on a une demande au mois de janvier, début janvier, on va se retrouver, comme tout à l'heure, où on n'a pas cadré.

Parce que la dernière fois qu'on s'est prononcés là-dessus en conseil municipal, c'était pour dire la gratuité jusqu'au 31 décembre. Donc il fallait qu'on se positionne aujourd'hui.

Donc, on se positionne à 50 euros par week-end.

Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Parmi tous les points évoqués aujourd'hui par rapport à cette convention, on va dire, avec les associations, il me semble qu'il y a quand même beaucoup d'absences, de blancs. Et moi, je crois qu'il y a peut-être tout intérêt à revoir la complétude de ce contrat, et puis pouvoir l'adopter sur un temps ultérieur.

Monsieur le Président :

Je ne suis pas d'accord avec vous, je considère que les points qui ont été vus sont mineurs et que vu les réponses que je vous ai données, les corrections qui seront faites ou qui ont déjà été faites permettent quand même de le valider... Si vous ne me faites pas confiance dans l'opposition pour faire ces petits correctifs à prendre en compte, c'est bien malheureux. Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant de passer au vote ?

Madame Poulain et ce sera la dernière, si vous voulez bien.

Madame Poulain :

Très courte.

J'aurais souhaité savoir s'il était possible d'avoir la convention, le contrat de location modifié par mail.

Monsieur le Président :

Oui, on vous l'enverra avec les modifications.

Madame Poulain :

À l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Président :

Oui.

Madame Poulain :

Merci.

Monsieur le Président :

Pas de souci, bien sûr.

Donc, qui est contre ?

Qui s'abstient ? 6 abstentions avec les pouvoirs.

Et qui est pour ? 23 pour. Merci.

Le point suivant, je redonne la parole à Monsieur Ferenz pour le plan de l'urbanisme.

Monsieur Bachiri :
Monsieur Desmons.
Pardon.

Mais en fait, dans une réunion qu'on avait eue avec l'ensemble des associations, vous vous étiez engagé à ce qu'il y ait un petit aimant qui vient se mettre sur les véhicules quand les associations sortiraient avec les véhicules de la Ville parce qu'aujourd'hui, il n'y a pas de documents apposés dessus, mais c'était l'idée que chaque association... et vous aviez dit que c'était la Ville qui les prenait en charge et qu'on allait les faire.

Est-ce que c'est toujours d'actualité ? Si oui, à quel moment ils vont arriver ?

Monsieur le Président :

On allait le faire et il y a un événement qui s'est passé en marge d'un événement sportif, qui nous a fait réfléchir à la question. Je voudrais vous proposer que ça soit discuté en commission des sports pour qu'on trouve une solution par rapport à ça.

Il n'y a pas de souci, ce n'est pas un problème de financement, c'est un problème...

Monsieur Bachiri :

Je sais de quoi vous voulez parler. C'est pour ça que je vous ai dit quelque chose d'aimanté.

Monsieur le Président :

Oui.

Monsieur Bachiri :

Ça veut dire qu'on le retire, on gare et on le remet après.

Monsieur le Président :

Oui, c'est ça, mais il faut aussi s'arrêter quelques mètres avant. On va en parler, du coup.

Monsieur Bachiri :

Il ne faut pas aussi, parce qu'il s'est passé une situation à un endroit, croire que toute la France est mauvaise.

Monsieur le Président :

Non, mais bien sûr, il faut qu'on trouve une solution qui soit concrète, pratique, on verra.

Donc, Monsieur Ferez pour le plan local d'urbanisme.

Urbanisme : Délibération prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur Ferez :

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L153-11, 153-12, et 103-2,
vu le Schéma Régional d'aménagement du développement durable et d'égalité des territoires des Hauts-de-France approuvé le 30 juin 2020,

vu le Schéma de cohérence territoriale, le SCoT du Grand Douaisis approuvé le 17 décembre 2019, vu le Plan climat-air-énergie territorial, donc le PCAET comme on verra, du Grand Douaisis approuvé le 15 décembre 2020,

Monsieur le Maire de Waziers présente à l'assemblée délibérante les raisons pour lesquelles la révision du Plan local d'urbanisme, le PLU...

Monsieur le Président :

Sébastien, Monsieur Ferez, je vous propose, comme il est à l'écran, de peut-être passer...

Ce qui est important, c'est de voir...

Monsieur Ferenz :

Ce qui est important, effectivement, il y a eu des évolutions réglementaires qui sont impactantes, entre autres, et qui nous demandent de réviser le PLU pour qu'il soit cohérent avec toutes ces évolutions réglementaires.

Donc, justement pour lancer cette évolution du PLU, il y a plusieurs étapes, dont celle-là, la première, qui est de valider le lancement de cette campagne de révision du PLU au travers de différentes étapes que vous pouvez lire sur le document.

Il y a dans ces différentes étapes, bien sûr, il y aura l'animation qui sera portée par les grands projets, qui sera en concertation avec les différentes instances gouvernementales. Je ne vais pas toutes les citer, la DTM, la DREAL, les Bâtiments de France, et sur ce sujet-là, il y aura aussi des consultations obligatoires qui seront faites auprès du public.

Il y a plusieurs étapes avant la finalité de ce renouvellement du PLU.

Le but, c'est de pouvoir aussi non seulement se mettre en conformité avec ces évolutions réglementaires, mais c'est aussi pouvoir donner un élan à la commune pour la réalisation des différents projets que l'on pourra mettre en œuvre.

Monsieur le Président :

Un petit complément d'information. Le précédent PLU avait été validé, je crois, fin 2010 ou début 2011.

Monsieur Michon :

2011.

Monsieur le Président :

Le SCOT ayant été adopté, le nouveau, en 2019, on a dans les quelques années, l'obligation de lancer, donc c'est la première étape d'un processus qui va durer un certain nombre de mois, voire d'années.

Je garde un excellent souvenir de la révision du PLU 2009-2011 où monsieur Michon, monsieur Bachiri, je pense, monsieur Mascarte, étaient dans les groupes de travail.

On souhaite, avec Sébastien Ferenz, qu'on puisse travailler avec cette sérénité et en même temps, c'est un exercice un petit peu frustrant parce qu'il y a beaucoup de contraintes qui sont imposées par tous les organismes que Sébastien vient d'évoquer, notamment le SCOT. Mais, pour essayer de faire rentrer les engagements du programme qui sont repris dans le point 1, il y a des choses très générales qui sont plutôt des choses obligées. Forcément, nous, on s'adapte.

Mais après, dans les derniers points, l'attractivité du centre-ville, la consommation foncière et l'arrivée de nouveaux habitants, limiter l'imperméabilisation, ce sont des engagements de campagne sur lesquels on sera particulièrement vigilants.

C'est une première étape d'un long processus et j'espère que d'ici à un an et demi, deux ans, on pourra valider en conseil municipal un document où chacun aura pu donner tous les éléments pour tenir ses engagements.

Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui, effectivement, mais il y a deux solutions : une mise en compatibilité avec le SCOT, qui est possible, sans une révision générale, ou une révision générale.

Là, vous proposez une révision générale, on est bien d'accord ?

Est-ce que vous avez pris contact avec le SCOT là-dessus ?

Monsieur le Président :

Oui, ils sont au courant, on a échangé avec eux sur la rédaction de cette délibération, bien sûr, avec le Vice-Président.

Monsieur Michon :

Mon inquiétude vient de tomber, mais vous avez dû la voir dans les documents pour la réunion de lundi soir, même si ce ne sera pas discuté lundi soir, compte tenu que ça va être en Visio.

On a la loi Climat et Résilience qui vient de tomber et qui nous oblige à réduire de 50 % l'artificialisation des sols par rapport à ce qu'on avait mis à urbaniser entre 2011 et 2021.

Donc ça, c'est quand même quelque chose qu'il faut qu'on regarde de très près, puisque si ça conduit à ce que les surfaces qui sont actuellement mises à l'urbanisation soient réduites de 50 % et s'il n'y a pas révision, on nous laissera les mêmes surfaces.

Je ne sais pas, est-ce que vous avez eu ce débat ? Non, vous ne l'avez pas eu, parce que ça vient de tomber.

Monsieur Ferez :

Non, pas encore. Il faut qu'on regarde précisément l'impact que ça peut avoir.

Monsieur Michon :

Parce que ça peut avoir un sacré impact.

Monsieur Ferez :

Oui, tout à fait. Je suis d'accord avec vous.

Monsieur le Président :

On écrit dans nos objectifs qu'on est pour limiter, justement, l'imperméabilisation des sols, et vous le savez également, sur l'artificialisation, on ne va pas refaire le débat sur la zone du Bas Terroir. C'est une loi et c'est une loi qui, au final, a des implications qui sont bonnes pour la planète. Je souhaite qu'on soit en conformité avec le SCoT et qu'on puisse réviser notre Plan Local d'Urbanisme. De toute façon, dans quelques années, il faudra le revoir malgré tout. On pourrait faire une petite mise en conformité du SCoT, mais il a déjà 11 ans, ce SCoT. Donc, il faudra le revoir de toute façon.

Monsieur Michon :

Non, je n'ai absolument pas dit qu'il ne fallait pas se mettre en conformité. Mais je dis que sur la manière de faire, on a peut-être intérêt à regarder avant, c'est ça, ma question, regarder avant comment ça va s'articuler.

Monsieur Ferez :

En complément, pour aller un peu plus loin dans ces systèmes de perméabilisation puisque ce sont des systèmes que j'ai l'habitude de pratiquer dans ma vie professionnelle.

Aujourd'hui, la problématique, c'est de pouvoir rendre l'eau pénétrante et de retourner dans les nappes phréatiques. C'est ça, le problème qu'on rencontre. C'est pour ça que dans la région, on a de plus en plus d'arrêtés sécheresse, puisque la réelle problématique, c'est que les nappes concernant la consommation humaine diminuent.

Sur le sujet, aujourd'hui, il existe des matériaux drainants. Lorsqu'on parle d'imperméabilisation, il faut aussi avoir en tête que certains matériaux sont drainants et permettent le retour à la nappe des eaux.

Donc, il faut regarder quel est l'impact de ce texte-là, mais en parallèle, il faut regarder aussi les possibilités techniques qui s'offrent pour essayer d'appliquer cette réglementation, tout en gardant en tête les engagements qui ont été pris.

Monsieur Michon :

Mais la loi ne prend pas en compte cette question de la perméabilité des sols. Elle nous l'obligera, même sur les terrains qu'on va urbaniser. Elle ne va pas venir nous laver de cette question de (inaudible).

Monsieur Ferez :

Non, mais je pourrais vous en faire la démonstration lors d'une prochaine réunion de Grands Projets. Sur un de mes sites industriels, justement, on a été confrontés à ça.

Monsieur Michon :

Justement, la loi prévoit qu'on peut réutiliser ces sites industriels à l'urbanisation plutôt que à des terres agricoles.

Mais la question que je pose n'est pas du tout celle-là. J'espère qu'on aura l'occasion d'en discuter à la commission Grands Projets et d'en voir l'intérêt ou pas.

Monsieur le Président :

Tout à fait. Une remarque, Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Oui, je suis content qu'on aille plutôt sur une révision globale, parce qu'en fait, c'est une opportunité qui est devant nous. Et quand on voit les enjeux qui sont sur notre Ville, et aussi les projets qui vont être amenés à être discutés, par exemple, celui du quartier du Vivier, la révision du PLU à cet endroit-là peut permettre certaines ouvertures non négligeables, c'est-à-dire...

Moi aussi, j'ai un très bon souvenir du dernier PLU, quand on avait travaillé, révisé. Il y avait beaucoup de réunions, il y avait beaucoup d'échanges. J'espère que c'est ce timing-là qu'on aura en termes de travaux pour la Ville. Et j'ai même envie de dire, dans l'esprit, quand vous parlez de planète, la décision qu'on va prendre pour la planète... Vous avez dit la planète de demain, mais la planète de demain va avec les décisions qu'on va prendre aujourd'hui.

Oui, on a intérêt à se mobiliser fortement.

Je ne suis pas certain qu'il faille, ce sujet-là, le réduire uniquement à une commission. Je pense que quand on fait une révision de PLU, c'est quelque chose qui ne revient pas tous les ans. Donc c'est important. Je pense que, c'est une demande que je vous fais, il ne faut pas laisser les commissions en tant que telles sur ce projet-là, de la révision du PLU. Il faut l'ouvrir à toutes les compétences qu'on peut avoir. Et s'il y a de l'expérience à un endroit, il ne faut pas fermer la porte à réduire le fait que ce soit un groupe politique ou pas, une opposition ou pas. Je pense qu'il faut aller au-delà. Peut-être aussi aller chercher des avis avec nos habitants. Je pense aussi que c'est important qu'ils puissent s'exprimer. Il faut être novateur sur cette idée. Quand on parle de la planète de demain, alors chacun doit s'exprimer aujourd'hui.

Et ça, c'est extrêmement important de le retenir, ne pas le retenir pour l'écrire, mais le retenir pour le faire vivre.

Monsieur le Président :

Les réunions de travail avec le cabinet qui sera mandaté, mais il faut seulement lancer l'appel d'offres, etc., on ne peut pas réunir le conseil municipal à chacune de ses réunions, ce n'est pas ce que vous demandez.

Donc, on va s'en tenir aux grands projets.

Alors après, sur les grands projets, si les personnes qui sont actuellement dans les commissions souhaitent échanger, on peut échanger entre chaque conseil pour faire valider. Après, moi je ne suis pas contre, sur un sujet particulier, d'être sollicité. On peut solliciter des experts, qu'ils soient habitants, qu'ils soient un élu qui ait spécifiquement une compétence

sur un sujet qu'on va aborder.

De toute façon, il y aura un travail de concertation aussi. Ça n'a pas été dit, je crois, mais c'est à l'écran, qu'il y aura au moins deux réunions publiques pour l'élaboration du PLU.

On peut envisager aussi une présentation intermédiaire en conseil municipal. Tout ça va être discuté dans la commission Grands projets.

Mais j'acte, en tout cas, votre souhait, au groupe Engagés, pour partir sur une révision globale, comme nous le souhaitons également.

Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Juste une petite remarque sur les réunions publiques.

Si c'est sur le même format que la réunion publique sur la centrale photovoltaïque, j'ai un peu peur. Parce que j'aimerais bien qu'on ait, là, pour le coup, une présentation complète.

Moi, quand vous avez annoncé une réunion publique, je m'attendais à ce qu'il y ait présentation du projet, etc., devant une assemblée... Alors, en mode Covid, avec respect des gestes barrière, etc. Il y avait possibilité de faire ça. Et réponse aux questions à la fin.

Là, le format a été cadré sur des créneaux limités à un certain nombre de personnes.

Je pense que là, on est, encore une fois, sur un sujet très important et je pense que le débat, il faut l'ouvrir.

Donc j'espère que vous ne fermerez pas, ou vous ne cloisonnez pas, ces réunions d'information à l'ensemble de la population.

Monsieur le Président :

Effectivement, c'est un format particulier qui a été discuté avec EDF sur ce sujet-là. C'est vraiment particulièrement pour le Covid.

Enfin, qu'on aura suffisamment avancé. J'espère que le Covid sera plus loin derrière nous, mais effectivement, il y a d'autres façons de faire le format, même en mode Covid.

On est d'accord.

Madame Poulain :

Et par ailleurs, on peut aussi utiliser l'outil informatique, notamment le site de la Ville, pour faire une vidéo explicative, ou ce genre de choses. Il ne faut pas se l'interdire.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'on peut passer au vote pour lancer cette révision du PLU ? C'est bon.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

OK, merci, c'est adopté à l'unanimité.

Cités Éducatives : Délibération de mutualisation au titre du fonds de la Cité Éducative Douai/Waziers

Monsieur le Président :

Le point dix, je vais l'évoquer.

Alors, il y a trois délibérations. C'est sur les Cités Educatives.

La première, c'est sur la délibération de mutualisation au titre du fonds de la Cité Educative de Douai-Waziers.

J'ai demandé à plusieurs reprises s'il fallait vraiment que le conseil municipal de Waziers délibère là-dessus.

Parce qu'en fait, on a 1 050 000 € sur trois ans qui sont répartis entre Douai et Waziers pour les actions où les deux villes vont pouvoir piloter les actions, avec une participation de l'État...

Ce 1 050 000 €, c'est 70 % de l'État, et les communes mettent les 30 % complémentaires. Mais il y a aussi un autre budget, j'allais dire petit budget, mais c'est déjà une belle somme, 90 000 euros en tout, 30 000 par an, qui est géré directement par l'Éducation Nationale, par le principal du collège Gayant à Frais-Marais, et donc qui permet aussi de... alors, toutes les écoles de Douai et de Waziers concernées par la Cité Educative, je ne vais pas redonner la liste, il y en a six, évidemment, à Waziers, il y en a une quarantaine, je crois, à Douai, peuvent déposer des fiches actions sur ce micro fond, j'allais dire, sur ce petit fonds. Donc en accord avec eux, j'ai quand même une convention à signer qui était dans le dossier et qui permet de débloquer les choses au niveau juridique sur ces fonds à côté. C'est la première délibération-

Cités Educatives : Convention portant sur le protocole de fonctionnement mis en place dans le cadre de l'instauration de cellules de prévention de l'évitement scolaire sur la commune de Waziers

Monsieur le Président :

La deuxième, c'est sur la cellule d'évitement scolaire. C'était un peu une condition sine qua non, en tout cas, dans le Nord. Ce n'est, a priori, pas la même doctrine dans tous les départements français. Mais dans le Nord, le label Cité Educative était adossé à l'obligation de mettre en place une cellule d'évitement scolaire.

Il y a déjà beaucoup de détails donnés dans le document. Vous aviez également, dans la convention triennale que vous aviez pu avoir, l'explication.

Il y a quatre domaines précis : l'absence d'instruction, l'absentéisme scolaire volontaire et involontaire, le contrôle des instructions dans la famille et des écoles hors contrat, et le contrôle des écoles, de fait, non déclarées.

Il existe déjà des dispositifs au niveau des collèges, qui fonctionnent assez bien, le PSAD, si je me souviens bien, je l'ai là ici, oui, c'est ça.

L'idée, on a eu une première réunion de travail il y a deux semaines environ, c'est d'essayer de venir s'agglomérer sur ce dispositif-là pour pouvoir ajouter les plus petites écoles. Par définition, ce sont des gens qui ne sont plus dans les écoles ou qui n'y sont pas.

On fait très attention aussi sur le protocole pour être en conformité avec les lois RGPD, CNIL, etc. Mais en gros, on est six interlocuteurs à avoir des informations : le Département, la CAF, le procureur de la République, l'Éducation Nationale, la Préfecture ou la Sous-préfecture et les communes. Donc l'idée, c'est, que forts de nos informations, d'essayer de voir s'il y a des enfants qui sont dans ce cas-là et de trouver des solutions concrètes pour essayer de remettre dans le système scolaire les enfants concernés.

Il y a encore beaucoup de travail qui doit être fait. On m'a demandé le document du protocole, etc., il est en cours de rédaction, on y travaille. Je crois que la prochaine réunion officielle là-dessus, c'est le 5 ou le 7 mars. Mais dans l'état d'esprit, il fallait valider le fait de lancer cette cellule d'évitement scolaire. Je vous l'ai expliqué, de toute façon, elle était liée, de fait, à la Convention Générale sur les cités éducatives. Ça, c'est pour le deuxième point. Je vous explique le troisième, et comme ça, vous pouvez poser vos questions avant de passer au vote.

Cités Educatives : Subvention à la Caisse des Ecoles

Monsieur le Président :

C'était sur table, ça a été évoqué en caisse des écoles Cité Educative il y a quelques semaines.

Le principe, c'est que pour boucler le budget 2021, il nous faut passer cette délibération. On parle de 902 euros qui permettent de participer sur la part Waziers du budget 2021 de la Cité

Educative. Le principe, c'est que 30 % sont pris en charge par les communes. Donc l'État finance 70 % des actions.

Si vous regardez sur le tableau des dépenses, les actions menées en 2021, il y a 58 428 euros... je ne sais pas si on peut le mettre sur l'écran, d'ailleurs, s'il vous plaît, c'était la question supplémentaire : 58 428 euros, donc 1 199 menées à Waziers, 57 228 menées à Douai.

Là, c'est la réalité des choses.

Après, il y a l'emploi du Chef de Projet où là, comme sur la totalité des fonds, on va être sur du 25/75 avec Douai, du coup, il y a 1 804 euros pour Waziers et 5 413 pour Douai.

Du coup, quand on fait 30 % sur les deux chiffres de gauche de Waziers, 1 199 + 1 804, on arrive aux 901,26 euros qui doivent être payés par la commune de Waziers dans ce budget. On pourrait faire la remarque là-dessus, ça avait été évoqué en commission de la Caisse des Ecoles, monsieur Michon était présent, madame Margonelli, évidemment, les techniciens qui sont derrière moi.

Nous avons pu expliquer aussi que Douai a été très rapide pour mettre en place les premières actions dès cet été. Ils ont utilisé un plus grand budget, mais on est en train de rattraper le retard pour qu'évidemment, il y ait un engagement d'avoir les 25 % du 1 050 000 de budget. On va les utiliser, évidemment. On travaille sur la programmation 2022 pour rattraper l'écart de démarrage qu'il y a eu avec la ville de Douai.

Voilà pour les explications sur les trois délibérations.

Monsieur Michon, vous avez une intervention ?

Monsieur Michon :

Oui, sur la première délibération.

La délibération vaut... les trois fois 30 000 euros, c'est en supplément des fonds déjà existants, puisque sinon ça ne tiendrait pas. Pourquoi faire une Caisse des écoles si on donne à gérer cet argent-là directement aux collègues ?

Donc, je reviens à la même question que vous posiez, moi, ça m'étonne qu'on nous demande, nous, une délibération pour des choses qui ne concernent que l'Éducation nationale et sur lesquelles on n'aura rien à dire.

C'est bizarre.

Monsieur le Président :

On est d'accord. Après, dans le document, ça oblige, finalement, l'Éducation Nationale de nous informer sur ce qui va être fait. Sinon, si on ne faisait pas ça, ils pourraient dire : "C'est notre problème, c'est notre budget. Les villes n'ont rien à dire." Que là, on sera au minimum consulté dans les comités de pilotage.

C'est ce que j'ai retenu, mais je vous rejoins sur l'analyse.

Monsieur Michon :

Oui, ça m'étonnerait. C'est comme ça, ce n'est pas... Donc, oui, ça, on la votera.

Sur la convention de prévention pour l'évitement scolaire, on viendra consulter le document, c'est ce que j'allais dire, plus complet, quand il sera terminé, parce que là, on va voter ça.

Quant à la troisième question, on va la voter également, puisque j'étais parfaitement au courant, on a participé à la réunion de préparation de ces choses-là.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques, Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Oui, moi, j'ai une remarque sur la forme, je reviens à ce qu'a dit monsieur Michon.

Je vous avais demandé communication, notamment de la Charte de déontologie et du

protocole de fonctionnement.

Vous m'indiquez par mail que c'est toujours en cours d'écriture, donc je m'attendais, a minima, à les avoir aujourd'hui. Visiblement, ce n'est pas fait. Par contre, vous nous passez quand même la délibération, vous indiquez ces documents dans les visas.

Et ça devient une habitude. C'est-à-dire qu'à chaque conseil municipal, on a des documents qui ne sont pas consultables.

Monsieur le Président :

Sur la Cité Educative c'est vraiment le problème et ça, on le fait remonter, Monsieur Chéreau, maire de Douai, l'a dit également. On est à l'envers de ce qu'il faudrait faire, mais on fait le maximum et vraiment, on ne fait pas d'obstruction. On ne veut rien vous cacher, mais effectivement, on nous fait valider les choses avant d'avoir tous les éléments. Après, c'est un dispositif un petit peu nouveau. Mais voilà, on est obligés de faire dans ce sens-là. C'est malheureux, mais c'est comme ça. C'est comme ça que ça se passe, mais c'est indépendant de ma volonté. Franchement, je vous l'assure.

Madame Poulain :

Donc, je vais faire la demande officielle. Est-ce qu'une fois que ces documents seront terminés, ils pourraient être transmis à l'ensemble du conseil municipal par mail en complément ?

Monsieur le Président :

Oui, évidemment. C'est la demande de Monsieur Michon, je n'ai pas répondu directement, mais évidemment.

De toute façon, ce sera peut-être même présenté en caisse des écoles, et voilà. Monsieur Michon pourra aussi, en tant que tête de liste...

Madame Poulain :

Oui, mais dans la mesure où c'est abordé en conseil municipal, je vous demande de l'adresser à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Monsieur le Président :

Ah, d'accord. OK. On peut passer au vote sur les trois délibérations ?

Donc, la première sur cette convention avec l'Éducation Nationale, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

OK. C'est adopté à l'unanimité.

La deuxième sur la cellule d'évitement scolaire, on attend d'avoir tous les éléments.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Qui est pour ?

OK. Adoptée à l'unanimité.

Et la dernière, sur les 900 euros pour le budget 2021.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Alors, nous avons ensuite le point... on reste un petit peu sur les écoles, mais sur les finances. Donc je passe la parole à Madame Charlet ou c'est moi, je ne sais plus.

Appel à projets socle numérique dans les écoles élémentaires : Autorisation de signature de la convention

Madame Charlet :

C'est pareil, c'est un appel à projets socle numérique dans les écoles élémentaires. Là, on va avoir le même souci, c'est un plan de relance qui a été fait par le Gouvernement.

Donc on nous avait demandé de faire des propositions et de noter le nombre de classes éligibles, nombre d'élèves, et c'est ce qu'on a fait. Et on a mis sur le Net tout ce qui était à faire. Sauf qu'il y a eu une première vague et forcément, Waziers n'était pas dans la première vague. Et au mois de septembre, fin septembre, nous étions dans l'attente et on nous a redemandé de repositionner nos chiffres qui étaient fortement à la baisse.

Là, le montant prévisionnel pour ce projet d'équipement numérique des écoles, il y a deux volets : un volet équipement, c'est tout ce qui est équipement, c'est ce qui se dit, et le volet services et ressources, c'est tout ce qui est logiciels.

Donc, le premier, d'équipement, on a une subvention attendue de 70 %, et la subvention sur le volet ressources et services, 50 %.

Donc le projet global est d'un montant de 29 268. Le montant de la subvention demandée est de 20 427 et ça concerne 580 élèves et 39 classes éligibles.

Notre dossier a été validé.

Pour l'instant, nous sommes dans la deuxième vague de sélection. Et il a été retenu, c'est une chose.

Monsieur le Président :

Je vais compléter en disant qu'au budget, on avait prévu plus, mais l'État s'étant désengagé en partie, on a réduit la voilure là-dessus pour rester sur les 70/30 en s'alignant sur l'État.

Il est possible que ça recharge parce que visiblement, il y a de nouvelles informations qu'on a eues en début de semaine qui font dire qu'il y aura peut-être un complément. Mais déjà, ça, c'est a priori presque sûr. En tout cas, j'ai délégation pour demander une subvention, mais là, en plus, comme il faut signer une convention pour les réclamer, il fallait passer la délibération au conseil municipal, au moins sur ce montant-là.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Madame Poulain.

Madame Poulain :

Oui, alors c'est dommage parce que sur la première vague, il y avait 76 millions d'euros, sur la deuxième, il n'y en avait plus que 29, alors n'ayant pas connaissance du dossier, je ne me permettrai pas de faire des suppositions sur le pourquoi du comment de notre passage à la deuxième vague, si vous n'avez pas d'explication, voilà.

Par contre, moi, ce que je regrette, c'est qu'on n'ait répondu qu'à un seul à projet dans une mouvance où on est dans le plan de relance et où des appels à projets, il y en avait beaucoup. Donc on se félicite de celui-là, c'est déjà ça, j'ai envie de dire.

Par contre, moi, mon grand regret, c'est qu'on n'en ait pas tenté d'autres, parce que le train ne passe qu'une fois, comme on dit, et si on ne demande pas, forcément, on n'aura rien.

Encore, après, pour ça, faut-il être prêts à répondre à ces appels à projets qui, je le sais, sont chronophages, sont longs, mais on était en période où les vannes étaient plus ou moins ouvertes, on va dire, et je ne pense pas que ça va continuer bien longtemps.

Monsieur le Président :

Sur les appels à projets, sauf dans de rares cas, il y a presque toujours aussi un cofinancement. Si on répond à tous les projets, on va aussi devoir cofinancer tous ces projets. Ça, il ne faut pas l'oublier.

Madame Poulain :

Oui, une partie.

Monsieur le Président :

Mais ce n'est pas ce que vous avez dit.

Sur le premier point, la vague un et la vague deux, on avait demandé beaucoup et on a été pénalisés à cause de ça, parce qu'ils ont liquidé beaucoup de projets de communes qui avaient demandé peu pour arroser, j'allais dire, c'est un peu maladroit pour ces communes qui en ont bénéficié, tant mieux pour elles, mais en ayant demandé beaucoup, du coup, on est passés dans la deuxième vague, mais on avait fait la demande dès le départ. Ça, on est bien d'accord. Mais dans cette deuxième vague, ils ont pris les communes qui avaient demandé beaucoup, mais ils ont dit : "On plafonne ce qu'on donne", et c'est pour ça qu'ils ont revu à la baisse.

Mais si on avait été dans la première vague... il y a eu des exceptions, mais dans la première vague, des communes avaient demandé moins, donc si on avait demandé moins, on aurait été dans la première vague, mais le problème serait resté le même, on restait sur les mêmes pourcentages de toute façon, pour répondre à votre question là-dessus.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant de passer au vote ? Non ?

Alors, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

OK. C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Je vais enchaîner sur ces points de finance parce qu'ils abordent aussi des sujets travaux, donc pour ne pas faire un concert à trois voies avec monsieur Moreau et madame Charlet. Ça a déjà été vu en commission des travaux pour une partie, en commission des finances pour l'autre.

Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – année 2022

Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Année 2022

Monsieur le Président :

Vous avez un petit document sur table, complémentaire, qui donne quelques chiffres avec les devis complémentaires. Les deux demandes, DETR et DSIL, je vais les faire en même temps, doivent partir pour le 17 décembre en Sous-préfecture, donc il fallait les passer ici vendredi, demain.

Sur la DETR, il y avait des choses intéressantes. Je ne fais pas un cours là-dessus, il y a des gens ici qui sont bien mieux calés que moi là-dessus, mais dans le principe, chaque année, sur les DETR et DSIL, il y a aussi des consignes de l'État, des projets qui sont portés plus que d'autres, et cette année, il y avait des choses qui matchaient assez bien, des engagements qu'on devait faire de toute façon, peut-être pas en 2022, forcément, mais en 2022-2023.

Le premier, c'est la rénovation de la résine à la cuisine centrale, avenue du Rivage Gayant. Et c'est bien écrit : "Des rénovations de cuisine centrale." Donc, c'est un sujet en plus, avec la loi EGalim, etc., et de toute façon, on en a parlé la fois dernière, où il faudra qu'on retravaille sur comment on va gérer la restauration scolaire à partir de l'année prochaine.

Mais de toute façon, on s'était engagés, c'était une demande qui date d'il y a plus de deux ans, du mandat précédent, à faire quelques rénovations d'investissement, et donc la résine en faisait partie.

On a pu le décaler l'année dernière à cette année. On s'est engagés auprès des services vétérinaires à le faire en 2022. Et là, on sollicite, sur un devis qu'on a eu à 59 000 euros, mais

après, pareil, le marché sera passé, mais c'est pour la demande de subventions, on peut se baser sur un devis.

On demande à 40 % une DETR. Du coup, ça permettrait d'avoir un autofinancement à 35 000 de la commune et 27 000 de cette subvention.

Donc ça, c'est la première priorité et, la deuxième, c'est pareil, c'est écrit exactement comme indiqué dans le dossier.

C'est plus précis dans le dossier, il me semble, mais on parle d'aménagement... des travaux de voirie en centre-ville, parce que ces travaux en voirie, en ce qui concerne le réaménagement de centre bourg, et là on prend un petit morceau de la demande de PTS auprès du département, projet territoires structurants qu'on avait mis sur... si on obtient la subvention, mais de changer le sens de circulation devant la place Bordeu, revoir les bordures et trottoirs de l'avenue Guironnet et changer les plaques avec la fresque qui était très belle en son temps, mais qui a vieilli, avenue Guironnet, et changer les plaques, également, rue Pasteur, pour mettre de la grille, pour que ça soit qualitatif et qu'on puisse voir l'espace vert qui se cache derrière, au stade Allende.

Donc, là-dessus, on est sur des devis à 148 000 euros hors taxes.

On peut avoir 30 % de DETR, ce qui ferait 44 000 euros de subvention. Il resterait, quand même, un autofinancement de 103 000, dont une partie serait dans le plan qu'on avait proposé l'année dernière, un 1,2 million de travaux de voirie sur quatre ans, 300 000 par an. Je vous ai indiqué des choses qui ne sont pas que de la voirie, mais la partie voirie sera en partie en autofinancement de la commune là-dessus.

Je vous explique la DSIL dans la foulée, comme ça on pourra passer ensuite aux questions et au vote.

La DSIL, avec un effet un peu plan de relance, justement, sur la rénovation énergétique. Donc, on peut être sur du 40 % si on l'obtient.

Et là, pareil, si on l'obtient, on le fera, sinon on patientera, mais c'est de finir la rénovation énergétique du bâtiment de l'Hôtel de Ville.

On est dans une salle où les fenêtres et les portes ont été rénovées il n'y a pas si longtemps que ça, quand la salle des Fêtes a été rénovée, si je ne dis pas de bêtises, mais il reste encore toute la salle polyvalente, le CCAS, la salle de réunion du CCAS et les futurs aménagements en menuiserie, etc., du futur bâtiment du CCAS.

Et donc, on en aurait pour 100 000 euros, selon un premier devis, avec une DSIL qui serait à 41 000, il nous resterait 61 000 euros à payer.

Voilà pour les demandes de subvention.

Je réprécise, je l'avais dit en commission des finances, mais on n'avait pas besoin de redélibérer, qu'on représentera aussi la vidéoprotection puisqu'on n'avait pas eu le FIPD.

On avait sollicité la DSIL 2021, sachant très bien qu'il n'y avait plus de crédit, mais au moins, ça nous permet, puisqu'on termine le déploiement dans les semaines qui viennent, de le redéposer sur 2022. Voilà pour ces points 13 et 14.

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui. Alors, on va aller dans l'ordre.

Les travaux de la cuisine centrale, pas de problème, on va le voter, ce qui montre quand même que c'était intéressant de prendre les travaux à part du marché, puisque si on les avait mis dans le marché, on n'aurait pas pu solliciter les fonds de la DETR pour avoir une subvention.

Ensuite, en ce qui concerne le deuxième dossier, c'est-à-dire les travaux de voirie en centre-ville, vous connaissez notre position puisqu'on a eu des débats à la commission Grands Projets. Là, c'est un petit morceau de ce que vous envisagez. Notre demande avait été précise, c'est-à-dire qu'on avait demandé d'avoir une réflexion et une étude du plan de circulation de la Ville.

(inaudible pas de micro)

Monsieur Michon :

Comment ?

(inaudible pas de micro)

Monsieur Michon :

C'est de la provocation. Et en plus, derrière, je ne vois pas.

Monsieur le Président :

C'est une page d'actualité qui s'est ouverte. Désolé pour le contretemps.

Allez-y, Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Il faut maîtriser, je suis d'accord.

Donc, je reprends. Ce n'est qu'un morceau de ce qu'on a discuté à la commission Grands Projets, et à cette commission, nous avons insisté pour, avant de faire...

(inaudible pas de micro)

Monsieur Bachiri :

Monsieur le Maire, il y a quand même monsieur Michon qui parle. Il y a quand même une intervention pas négligeable. On parle d'euros et on se retrouve avec des images de Zemmour. C'est bien gentil. Je veux bien que la démocratie s'exprime, mais il y a des limites. Si on peut faire aussi respecter l'ordre dans ce sens-là, je suis preneur.

Monsieur le Président :

C'était une page d'actualité d'un site que je ne connais pas, mais c'est l'information qui a paru, c'est malheureux. J'ai vu que la connexion Internet a été coupée, comme ça, ça ne devrait plus arriver. Allez-y, Monsieur Michon, on va y arriver.

Monsieur Michon :

Merci. Troisième édition.

Il ne s'agit que d'un petit morceau du plan global qu'on a discuté à la commission Grands Travaux et à cette commission, on avait beaucoup insisté pour qu'avant de faire toute modification partielle, parcellaire dans la Ville, on ait une réflexion sur le plan de circulation de la Ville.

On nous avait dit oui, on a eu plusieurs réunions. On n'a pas eu de retour et on nous passe cette délibération aujourd'hui.

Alors, il faut savoir que quand même, on en a discuté à la commission Grands Projets, inverser le sens de circulation face à la mairie, on va se retrouver... Parce qu'il y a une raison pour laquelle, je l'ai expliqué en commission, le sens a été mis de ce côté-là. C'est pour éviter que les voitures qui viennent de Douai prennent cette voirie face à la mairie en raccourci pour traverser la ville.

On va donc amener un flux de circulation important ici, devant la mairie, avec le mardi, le marché, avec toute une série de choses, des gens qui rentrent, qui sortent de la mairie, ça va nous amener des dangers supplémentaires.

On a aussi expliqué, à la réunion, que le tourne à gauche quand on vient du rond-point Mandela, quand on vient de ce rond-point-là, il va falloir tourner à gauche pour avoir accès à

la mairie. Ça va aussi générer des conflits, compte tenu qu'on a déjà un carrefour assez ennuyeux un petit peu au-dessus.

Alors voilà, moi, je ne comprends pas et je pense qu'on a une dépense de 186 000 euros au total, TTC, parce qu'on paye TTC. C'est bien de l'avoir en tête quand on fait le budget, ce sont des sommes TTC qu'on y met.

Je pense qu'il y a d'autres choses à faire, et on votera contre cette demande. Ce n'est pas cohérent avec l'ensemble.

Autant j'étais prêt à discuter comme on l'a fait à la commission Grands Projets.

Mais, voilà, si on abonde le PLU de cette manière-là, on aura de bonnes discussions, mais à la fin, ce sera sans...

Donc pour moi, c'est danger, je vous préviens, je ne voterai pas une délibération comme celle-là. Par ailleurs, je suis inquiet. On va refaire les trottoirs de l'avenue Guironnet. Il y a la voirie aussi. Refaire les trottoirs, sans refaire la voirie, je ne sais pas comment vous avez imaginé ça, ça va nous poser aussi un certain nombre de problèmes, alors je tenais à le dire, notre groupe ne votera pas cette délibération.

Ensuite, on a les deux autres délibérations.

Il s'agit de l'aménagement thermique de la mairie. Pas de problème, on la votera. Ça me paraît intéressant.

Sur la vidéoprotection qu'on nous remet encore une fois, on refera comme la dernière fois, on s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur le Président :

Je vais répondre là-dessus, il y aura peut-être d'autres questions derrière.

Sur le changement de sens de circulation, on n'a pas oublié la demande et elle est en cours auprès du Département, pour travailler sur un grand changement... mais, attendez, je vais vous expliquer... sur un grand changement rue Pasteur, rue des Frères Martel, où on pourrait envisager, sur le long terme, peut-être, de faire les choses, mais ça nécessite des travaux lourds, ensuite, de voirie.

Là, l'idée, c'est a priori la partie de changement de sens de circulation sur les 148 000 hors taxes, plus, évidemment, TTC, c'est simplement du changement de panneaux, c'est 20 000 euros sur la somme. Ce n'est pas le gros du projet ici. Justement, on garde l'angle ici, devant, là où il y a le marché de Noël qui sera inauguré demain. On le garde aussi fort que ça pour, justement, que ça ne soit pas une voie... les gens ne vont pas venir en raccourci.

Pour aller rue Gambetta, ils vont continuer à prendre l'avenue Guironnet et le long de la mairie, ici, 80 % vont venir ici.

C'est juste que ça va faciliter l'arrivée sur la place, justement pour le marché, justement pour les commerces qui s'y trouvent ou qui s'y trouveront. On va tester, si ça ne fonctionne pas, c'est quelque chose d'assez léger, et on va garder... c'est du changement de panneaux pour 20, 25 000 euros et c'est du changement aussi, le haricot final qui permettra, sinon pas de s'engager sur l'avenue Guironnet, il sera modifié pour, justement, aussi faire qu'on ne s'infiltrer pas trop rapidement dans l'avenue Guironnet pour y arriver.

Ce que j'ai oublié d'évoquer, qui est très important dans le projet, c'est qu'il y a aussi des arbres le long de cette avenue et ce sont eux, d'ailleurs, qui ont abîmé le trottoir, Madame Caron ne va pas accepter que je le présente comme ça, mais d'en remettre aussi, d'avoir un beau traitement paysager qui soit fait le long de cette avenue.

Voilà, avec ces explications, vous serez libre de prendre le vote que vous voulez, mais je tenais à le préciser.

Monsieur Michon :

Il ne s'agit pas d'argent, il s'agit de dangerosité. C'est ce que j'expliquais, mais on en reparlera, vous verrez.

Monsieur le Président :

Puis, sur la vidéoprotection, on ne redélibère pas.

Pour vous le redire également, on n'a pas besoin de délibérer là-dessus.

Est-ce qu'il y a des remarques autres, Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Oui, justement, une question pour bien comprendre.

Quand vous dites : "On va remplacer les panneaux", pour bien comprendre, sur l'avenue Guironnet, ça veut dire qu'on retire les plaques béton et on remet des plaques béton ?

Monsieur le Président :

Non, c'est devant la place, ici, c'est d'expliquer les sens interdits, etc. Ça, c'est juste pour la place.

Monsieur Bachiri :

D'accord, mais par contre, sur l'avenue Guironnet ?

Monsieur le Président :

L'idée, ça serait de faire quelque chose qui peut ressembler au parc Bertin, par exemple. C'est de la belle grille qui permet de voir l'intérieur du stade Allende.

Monsieur Bachiri :

Non, mais ça, d'accord, parce que pour le coup, on était au courant de ce projet-là et c'est plutôt intéressant puisque ça donne une visibilité à un parc et à un poumon au centre-ville qui est intéressant.

Là, par contre, rassurez-moi, c'est la rue complète qu'on refait ? On ne va pas y aller avec juste un puzzle. Ça veut dire qu'on ne va pas mettre des plaques, on va refaire juste les trottoirs. C'est l'ensemble de la rue qu'on revoit complètement ?

Monsieur le Président :

Oui, l'ensemble de l'avenue Guironnet, c'est des plaques. Après, il y a des maisons.

Monsieur Bachiri :

Les plaques, j'ai compris. Vous m'avez répondu. Les trottoirs, ce sont bien les deux côtés ?

Monsieur le Président :

Oui.

Monsieur Bachiri :

D'accord. Et la voirie qui est dans l'axe principal aussi ?

Monsieur le Président :

La voirie, dans ce montant-là, je ne pense pas qu'elle soit prévue, mais la couche de roulement a été refaite.

Monsieur Bachiri :

Mais c'était une couche de roulement ?

Oui.

Ça veut dire que si on part du principe, et en plus, cette rue-là n'est pas, très clairement, très longue, et dans votre prévision des 1,2 million, la question qu'il faut se poser, c'est qu'on ne va quand même pas faire en sorte que, dans l'esprit, on ait deux trottoirs qui soient super jolis, et demain, concrètement, reprendre le risque de réabîmer les trottoirs parce qu'il faudra

refaire la route.

C'est un projet qui doit englober la totalité de la rue.

Ça s'appelle juste de la bonne gestion, de la bonne intelligence de situation, parce que si demain, vous remettez des véhicules à recasser la route et vous réabîmez les trottoirs, ça n'a pas de sens. Pour ce projet, cette rue, il faut la porter sur sa globalité. Et ça, ça a du sens. C'est pour ça que je vous pose ces questions-là, parce que vos réponses vont nous animer, vont décider du vote qu'on va porter.

Il ne faut pas faire les choses à moitié là-dessus, monsieur Desmons. Si on y va, on y va dans sa totalité.

Ouvrir ce parc, je trouve que c'est une très bonne chose pour plusieurs raisons.

Un, j'espère que vous n'avez pas perdu de l'idée qu'il faudrait y installer un parc pour nos enfants, parce que c'est le quartier où il n'y a pas d'aires de jeux pour le centre-ville, et j'espère que vous avez toujours en tête de le positionner.

Et puis surtout, ça ouvre vers un poumon.

Mais par contre, de grâce, répondez-nous précisément ce soir, est-ce que l'avenue Guironnet, on parle bien de sa totalité et non pas uniquement des rustines sur les trottoirs et puis la route ? J'ai même envie de vous dire, là c'est un peu de négociations, parce que pour le coup, on a des bus qui passent à cet endroit-là. Certes, ce n'est pas une départementale, mais on peut aussi rediscuter, je pense, avec le Département. D'autant plus que, si je ne m'abuse, il est président de l'Agglo et il n'habite pas trop loin de chez nous, monsieur Poiret. Il y a peut-être des choses à regarder dans ces fonds de concours qu'on pourrait aussi avoir pour améliorer cet endroit-là.

Moi, il faut me répondre. Si vous voulez qu'on vote là-dessus, prendre de l'argent, ça me va, à condition qu'on fasse les choses bien.

Monsieur le Président :

Je vous réponds. J'ai ouvert le fichier entre deux.

Je vous confirme, on avait fait un travail dans la campagne, aussi, de recensement de l'état des routes, des trottoirs, des bordures.

Donc l'état de la route, on le juge suffisamment bon pour ne pas y retoucher, de l'avenue Guironnet. On fera d'autres voiries dans le mandat. On fera la route. Là, ce qui est vraiment catastrophique sur cette rue, c'est vraiment l'état des trottoirs.

Donc, le montant-là englobe les bordures, les trottoirs, la grille et le changement de circulation. Après, je vous rappelle quand même qu'on a une demande de projet de territoire structurant auprès du Département, qui va s'étaler, ce ne sera pas sur 2022, mais il y a une demande sur 2023. On pourra demander, éventuellement, une dérogation pour pouvoir rajouter un complément et aller chercher... Mais là, on est sur une petite opération DETR où on peut aller chercher 30 % de subventions. On saisit l'occasion de le faire à ce moment-là pour traiter cette avenue qui faisait partie des engagements qu'on avait.

Maintenant, vous êtes libre du vote que vous faites. Monsieur Zaïr.

Monsieur Zaïr :

Là, vous dites que vous avez fait un dossier de l'état des routes. Il a été fait par qui, exactement ?

Monsieur le Président :

Il a été fait, à l'époque, par des élus, ou de futurs élus, et depuis il a été travaillé...

Monsieur Zaïr :

Justement, je voudrais bien savoir par qui il a été fait, parce qu'honnêtement, je vois l'avenue Guironnet comment elle est maintenant. Je pense qu'on y passe tous.

Je ne sais pas comment vous arrivez à dire : "La route, elle est en bon état." Je ne sais pas.

Monsieur le Président :

Il y a des routes qui sont tellement en mauvais état par ailleurs que celle-ci, elle est correcte.

Monsieur Bachiri :

C'est ce genre de réponses qui ne sont pas acceptables, monsieur Desmons. Il y a d'autres rues. OK, ça marche.

Quand on prend le mandat d'un maire, on prend le mandat pour la Ville dans sa totalité.

La réalité, c'est qu'on va dépenser un euro. Un euro, il faut justifier, aujourd'hui, d'accord ?

Dire simplement : "Je n'ai pas envie de refaire la route parce que je n'ai pas l'argent"... C'est un projet.

Vous avez de la chance que la voirie et la rue ne sont pas longues. Donc, en terme de coût ce n'est pas important. Les 1,2 million sont budgétisés. Je pense que si on fait la globalité de cette route, ce que je vous demande, c'est peut-être de faire un devis complémentaire avant de prendre la décision des travaux à cet endroit-là pour comprendre si oui ou non, ça viendrait manger toute la facture des 1,2 million qui ont été posés. Je suis sûr que non, parce que même si on venait à refaire ne serait-ce que ce qui avait été fait à l'époque par monsieur Michon et son équipe, de raboter et de refaire la rue, concrètement, je crois que si je ne dis pas de bêtise, c'était quelque chose dans les 80 000 euros, quelque chose comme ça.

(Inaudible) 150 000 euros.

Monsieur Bachiri :

Oui, ça a doublé, on est d'accord, mais 100 000 euros, voilà.

Mais dans l'esprit, est-ce qu'on ne peut pas se dire qu'avec 100 000 euros de plus, au final, 150 000 si on doit aller chercher, on pourrait avoir une avenue complète, refaite, et qui pendant 40 ans, on n'en parle plus ?

C'est ça, le truc. C'est ça, la question qui se pose, c'est quand on met un euro aujourd'hui, combien de temps il y va être... c'est une forme d'investissement qu'on va faire à cet endroit-là. Ça veut dire qu'on n'y revient plus et on travaille à autre chose.

Et c'est aussi l'engagement qu'on avait pris dans le cadre de la campagne, si vous n'avez pas oublié.

Monsieur le Président :

Il y a 42 km de voirie à Waziers, donc celle-ci n'en fait pas partie, il y a 482 mètres à cet endroit-là, et on fera quelque chose de qualitatif, mais sans faire la couche de roulement, je vous le confirme.

On a un budget à tenir.

Oui, on a un budget à tenir. C'est la meilleure réponse que je peux vous donner. Il y aura un plan qui vous sera proposé, justement, au budget cette année, avec le plan des rues à faire au moins sur l'année 2022, et des perspectives pour les années suivantes. Mais voilà, on a 484 mètres. Ce n'est pas la plus longue rue de Waziers, mais c'est une rue, quand même, qui n'est pas négligeable, et il faut tenir compte de la réalité de l'état d'autres rues.

Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui. Évidemment, je voulais dire que le traitement du stade Allende et des clôtures, on aurait été pour, puisque si vous vous souvenez, il y a une dizaine d'années, on avait établi un plan, et à partir de là, une étude, et ça faisait partie des choses qu'on avait vues qui étaient à faire. Et bien évidemment, quand on nous présente un dossier comme celui-là, même s'il n'y a que 20 000 euros pour ici, devant, avec les dangers que ça représente, ça obère tout le reste.

Moi, je continue à dire que si on fait l'avenue Guironnet, ne pas faire la voirie, dans l'état où

elle est, et faire les bordures et les trottoirs, c'est une erreur monumentale, mais enfin, bon.

Monsieur le Président :

Vous avez vraiment changé de doctrine, parce que la rue Michel Sanchez, ce n'était pas du tout comme ça que ça s'était passé.

Monsieur Michon :

C'était l'inverse, on a fait la voirie en priorité.

Monsieur le Président :

Oui, en trois fois, vous vous y êtes repris en trois fois.

Monsieur Michon :

On a fait les voiries et les caniveaux, et après, les trottoirs. Alors qu'on ait bricolé un peu sur les trottoirs, je vous l'accorde, mais ce n'est pas parce qu'on a fait quelques erreurs que vous êtes obligé d'en faire aussi, monsieur Desmons. Tirez les enseignements de nos erreurs. Faites mieux que nous, je vous encourage.

Monsieur le Président :

Merci. J'accepte vos encouragements.

Je précise que Madame Tabet a dû s'absenter, mais elle devait arriver en retard tout à l'heure, donc elle m'avait donné un pouvoir. Donc en attendant, elle m'a donné pouvoir.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant de passer au vote ? Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Moi, je veux que vous me répondiez très clairement, parce que je vais être très clair.

L'idée d'aller chercher de l'argent, bien sûr qu'il faut aller en chercher et on ne va pas se limiter. Il faut en prendre. Moi, je vous réponds. La question est simple, monsieur Desmons, est-ce que oui ou non, vous comptez refaire cette rue, l'avenue Guironnet, entièrement, y compris la voirie ?

On conditionne notre vote à votre réponse.

Si c'est oui, et vous en reparlez, on a un vote qui sera très clair, il sera pour.

Si vous nous dites que vous vous limitez uniquement à votre trottoir et uniquement aux changements de panneaux pour ouvrir le parc, on trouve que c'est une erreur stratégique. On va mettre de l'argent à un endroit, aujourd'hui, on peut le faire, on a les moyens de le faire, puisqu'il y a une enveloppe de 1,2 million qui a été budgétisée. D'accord ? C'est la question que je vous pose.

Et notre vote va être en fonction de votre réponse.

Donc, répondez-nous très clairement.

Monsieur le Président :

Je croyais l'avoir fait. Non, la voirie ne sera pas refaite.

Monsieur Bachiri :

Pour vos réponses, notre vote, il sera contre.

Monsieur le Président :

OK.

Monsieur Bachiri :

Mais on sera contre, pas pour le projet, puisqu'en tant que tel, nous, on est favorable à la

refonte totale de cette rue. C'est juste que vous mettez un point d'honneur à ne pas mettre à un endroit de l'argent pour refaire la rue complète.

Et je prends date aujourd'hui, on comptera l'argent que vous dépensez ailleurs. On comptera l'argent que vous dépensez ailleurs, à un autre endroit, dans d'autres projets, et on regardera la responsabilité qui était la vôtre ce soir dans votre réponse.

Monsieur le Président :

On chiffrera combien aurait coûté de changer la voirie et du coup vous nous expliquerez, quand on présentera les autres rues qu'on va faire, laquelle vous ne feriez pas, du coup, pour rester dans l'enveloppe des 1,2 million.

Monsieur Bachiri :

Mais la question... Non, mais attendez, monsieur Desmons, non, mais attendez.

La question qui se pose, elle est plutôt assez simple.

Si la rue n'avait pas été entamée, ouverte, à ce moment-là, les 42 km sont en débat et on en discute. Pas de problème. Là, vous ouvrez une rue complète, on va changer les trottoirs, on va changer la façade, on va mettre une avenue qui va être certainement agréable et jolie.

La seule chose qui va faire que ça va déconner et choquer, c'est la route.

Je tiens simplement à vous rappeler, pour les élus que vous êtes, mais nous, nous sommes depuis très longtemps des Waziérois, c'est la rue la plus passante de Waziers pour aller vers Lallaing, pour aller vers Frais-Marais. C'est une rue extrêmement passante.

Donc cette voirie-là, si vous ne la faites pas maintenant, à un moment donné, vous serez amené à la refaire. Profitez de l'opportunité qui est la vôtre aujourd'hui, faites-le dans sa globalité, ça s'appelle du bon sens, c'est tout.

Par contre, si vous voulez qu'on redécide pour vous, repartez aux urnes, on va le faire pour vous. Ne vous inquiétez pas, on est capables.

Monsieur le Président :

Alors, on peut... vous l'avez répété une quatrième fois, je crois que c'est clair, maintenant, pour tout le monde. On peut passer au vote ?

Donc, on va le dissocier, la DETR... Monsieur Michon ? Vous aviez encore une... ? Oui, allez-y.

Monsieur Michon :

Donc je le rappelle, en ce qui concerne la cuisine, on vote pour, ainsi que le thermique sur la mairie. On va s'abstenir sur la vidéoprotection et on votera contre les travaux de voirie.

Monsieur le Président :

Sur la DETR, cuisine centrale, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

OK, c'est adopté à l'unanimité.

Sur la DETR, réaménagement du centre-ville, qui est contre ?

Donc, 12 contre.

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? Donc 17 pour.

Nous avons ensuite la dernière, puisque je vous ai dit, la vidéoprotection, on n'a pas besoin de redélibérer, c'est la rénovation thermique de l'hôtel de ville.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Donc c'est adopté à l'unanimité des 29, pardon... Abstenu, excusez-moi.

Donc, six abstentions et 23 pour.

Oui, je suis surpris là, sur la rénovation thermique, vous êtes sûrs que vous vous abstenez ?

Moi, j'avais compris que vous étiez pour. C'est ça que je viens...

Et pour le thermique... (inaudible).

Mais c'est ce que je viens de vous dire, c'est qu'on ne vote pas, aujourd'hui, sur la vidéoprotection. Non, il n'est pas à l'ordre du jour.

Ah, oui, d'accord, non ? Alors oui, pardon, je comprends.

C'est parce que dans le dossier complémentaire, il n'y est pas. Oui, on l'a rappelé.

Effectivement, il était là, mais c'était... Il n'y avait pas besoin... C'est bon, OK. Oui, il est dedans. Mais d'accord, on va le faire comme ça.

Donc il y avait un pour à l'unanimité sur la rénovation énergétique et une abstention sur la vidéoprotection. OK.

On continue avec le point... ça va être le point 15 sur les classes découvertes, je passe la parole à Monsieur Dogimont.

Classes découvertes 2022 – Participation financière des familles

Monsieur Dogimont :

Sur les classes découvertes, ce sont les classes de neige, bien entendu, qu'on a adaptées en nouvelle formulation en classes découvertes, comme je l'expliquais lors de la commission. Donc là, c'est sur la participation financière des familles.

Donc, si on peut me passer... Je n'ai pas le montant devant les yeux... Oui, voilà, merci.

Voilà, donc les tarifs, vous les avez devant les yeux, donc sur le tableau.

Tarif à la journée, selon le coefficient familial et ensuite, le tarif, c'est à partir du deuxième enfant, même si sur ce genre de voyage, ce serait rarissime qu'il y ait un troisième enfant de la même famille, mais ça peut arriver dans le cadre de recomposition de famille.

Voilà, donc j'ai... Je vois que Madame Parnetzki a peut-être une question...

Monsieur le Président :

Je vais compléter, simplement, l'explication de Monsieur Dogimont, pour dire que ça fait suite aux remarques qui ont été faites le 28 septembre par madame Kerrar. Entre deux, on a été sollicités et on a le compte, en fait, on a un enfant d'ULIS de Douai, un enfant d'ULIS de Montigny. Donc on a échangé avec les collectivités concernées, parce qu'ils n'ont pas le choix de l'école concernée, comme ça avait été expliqué, et ils doivent, un peu comme les enfants qui sont à Copernic Chopin, les enfants d'ULIS de certaines villes doivent venir à Waziers, donc ils n'ont pas le choix. Donc c'est un peu sévère de leur appliquer un tarif qui ne dépend pas des ressources du foyer.

Donc, on a mis cette délibération-là, sachant qu'on a aussi écrit à Douai et à Montigny, aux maires concernés, pour voir s'ils peuvent nous aider sur une participation aux frais pour la famille. Comme ça, ils n'avaient pas besoin de délibération particulière, sachant que Douai, de toute façon, a déjà une délibération de contrepartie. Donc, en fait si un Waziérois était dans le même cas à Douai, on n'aurait pas de souci puisque c'est un arrangement entre les deux communes.

Voilà, c'était vraiment pour repasser, puis clarifier ce point-là et permettre à ces deux enfants de partir à des conditions acceptables financièrement.

J'en profite aussi pour dire, parce que ça n'avait pas été évoqué, qu'on a failli ne pas avoir de classe découverte, on les appelle comme ça maintenant, qui se fasse pour Guironnet parce qu'ils manquaient de monde sur la première session au départ, qui devait se faire début janvier. Ça avait été un choix de les mettre en premier parce qu'en 2020, c'était cette école-là qui n'avait pas pu faire la totalité du séjour à cause du Covid qui arrivait pendant la session.

Du coup, il n'y a pas eu assez d'enfants au départ. On a redonné une chance et on a fait des réunions d'information avec le directeur, etc. pour essayer de repositionner. C'est une nouvelle session qui est proposée sur la mi-mars, après les deux autres. On est encore un petit peu en dessous des taux qui, normalement, étaient acceptés, mais l'inspectrice a accepté qu'ils puissent partir. C'est une bonne nouvelle pour les enfants, parce qu'en plus, si ça n'avait pas pu être fait cette année, ça aurait pu avoir un effet boule de neige sur les années suivantes. Donc là, on va par contre travailler tout de suite à leur retour pour montrer à leurs collègues des classes inférieures l'intérêt, etc. pour qu'on n'ait plus ce problème qu'on a failli avoir cette année, qu'ils ne puissent pas partir faute de mobilisation. Voilà ce que je voulais dire pour compléter les explications.

Monsieur Dogimont :

Très bien, je m'étais préparé pour le point d'après surtout. Voilà, tout est écrit.

Madame Kerrar :

Bonjour à tous, je voulais vous remercier d'avoir pris en considération notre demande.

Vous dites avoir eu monsieur Chéreau et le maire de Montigny.

Est-ce que vous avez le montant des aides qui seront allouées à ces deux enfants-là ?

Monsieur le Président :

Les enfants vont payer le tarif wazierois. C'est ce qu'on demande par contre, s'ils ne peuvent pas, au niveau de la commune, ces deux villes-là, dire : "Tiens, quand vous envoyez un enfant de commune à commune, on vous paye une participation aux frais", parce que ces enfants-là, ils payent leurs impôts dans les communes concernées.

Madame Kerrar :

Oui, ils vont payer, mais...

Monsieur le Président :

C'est indépendant. Les enfants ont déjà les bons tarifs.

Donc, si Montigny accepte de donner 50 euros, 100 euros, 150 euros, peu importe, ce n'est pas au détriment des enfants. C'est la Ville...

Madame Kerrar :

Bien évidemment, OK. Écoutez, à l'approche des fêtes de Noël, merci papa Noël, j'ai envie de dire. Papa Noël, merci.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant de passer au vote ? Monsieur Bachiri, Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Du coup, je me demandais s'il fallait attendre Noël 2022 pour qu'on puisse accéder à notre demande de revoir aussi un tarif à 50 % pour les personnes en situation de handicap.

Monsieur Dogimont :

Concernant le handicap, au niveau de cette session, je n'ai pas d'enfant en situation de handicap, a priori. Je me suis renseigné pour savoir s'il y avait des enfants dans cette situation-là. Hors ULIS, bien sûr. Mais, pour ULIS, on a accordé le tarif, déjà, au niveau des Waziérois. Autre question ?

Monsieur Bachiri :

Remarque de madame Poulain, je peux t'appeler Ophélie ? Je peux t'appeler Ophélie. C'était juste de dire que quand on est en MDPH, on est déjà en handicapé et pas forcément balisé en ULIS. Vous voyez ce que je veux dire ?

Monsieur Dogimont :

On va revenir sur le sujet de la dernière fois. Je préfère avoir un budget, qu'au niveau social, parce que je sais que...

Monsieur Bachiri :

Si vous répondez avant que je termine, ça ne va peut-être pas le faire.

Monsieur Dogimont :

Allez-y.

Monsieur Bachiri :

Merci. C'est juste dire que simplement, il faut juste s'habituer à ce qu'on ait de la cohérence dans ce qu'on fait. Ça veut dire que quand on arrive pour juillet, on le vote comme ça, parce qu'on considère que pour les enfants, les ALSH ou les centres aérés, pour les colonies, on le met en place, et après, quand on arrive sur des classes de neige, on s'arrête, on ne le fait plus.

Il faut qu'on s'habitue simplement à ce que nos délibérations aient toujours ça. On ne s'en sert pas, tant mieux, on l'a en dernier inscrit, ça sert. C'est juste ça, ça ne mange pas de pain. Dans une délibération, ça ne mange pas de pain.

Monsieur Dogimont :

Je prends compte de la remarque. Pour les tarifs l'année prochaine, on verra si on le mettra en cohérence avec les tarifs d'été, éventuellement.

Monsieur le Président :

On peut passer au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Donc, c'est adopté à l'unanimité, merci.

Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Ressources Humaines : Classes découvertes 2022 et séjour centre social février 2022 : Rémunération du personnel de service

Ressources Humaines : Classes découvertes 2022 et séjour centre social 2022 : Rémunération du personnel d'encadrement

Monsieur le Président :

On continue sur les classes découverte.

Là, c'est sur les ressources humaines.

Monsieur Dogimont :

Pour justement réaliser ces classes découverte, on a besoin de créer des postes nécessaires à l'organisation et au bon fonctionnement des trois sessions de classe découverte et du séjour du centre social, s'ils le prennent bien à Malbuisson. À savoir des postes d'animateurs, d'agents polyvalents et d'assistants sanitaires. Donc, afin de prévoir des absences imprévues avant le départ, il a été judicieux de prévoir quelques postes supplémentaires, soit deux pour les animateurs et deux pour les agents polyvalents.

Je n'ai rien à ajouter. On a discuté lors de la commission, j'ai précisé tous les postes.

Monsieur le Président :

Il y a trois délibérations qui vont ensemble, donc je ne sais pas si...

Monsieur Dogimont :

Pour la suite, le point 17 sur les ressources humaines, pareil. Là, c'est au niveau de la rémunération : la rémunération des agents polyvalents payés sur un taux journalier qui est calculé en fonction du nombre d'heures effectuées, multipliées par le taux du SMIC en vigueur, le tout divisé par le nombre de jours de présence. Les montants varient, car le nombre d'heures comptabilisées diffère en fonction du séjour, du nombre de jours, et après, les classes découverte varient en fonction des besoins de nettoyage entre chaque classe découverte. Pareil, expliqué en commission, c'était par rapport à si un agent était plus ou moins là longtemps, avec des journées à huit heures ou des journées à dix heures payées, ce qui expliquait le taux journalier différencié sur tout ce qui est présenté sur le tableau.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Et sur les dames de service pendant les classes de neige, on avait pris la décision de leur payer dix heures par jour, systématiquement.

Pourquoi ? Parce que bien évidemment, l'hiver, il y a beaucoup plus de lessives à faire, beaucoup plus de nettoyage, etc. Et elles font des journées très difficiles.

Or, là, la délibération n'est pas très claire.

Monsieur Dogimont :

Les huit heures, c'est uniquement les jours de voyage, lorsqu'ils partent sur place, et les dix heures, lorsque les enfants sont présents. S'ils ont un fort nettoyage, c'est pris en compte, si je ne dis pas de bêtises.

Même si les enfants ne sont pas présents, mais qu'ils ont de fortes actions en nettoyage entre les différentes sessions, ils ont aussi une journée de dix heures comptabilisées.

Monsieur Michon :

Donc, on est bien d'accord, on les paye dix heures...

Monsieur le Président :

Sur l'effort de charge.

Il n'y a pas de changement.

Monsieur Dogimont :

C'est uniquement lorsqu'il y a les parcours.

Madame Parnetzki (pas de micro) :

Dans la convention, on aurait peut-être pu mettre les heures, parce que...

Monsieur le Président :

C'est la même rédaction qu'habituellement. C'est vrai que si on veut le préciser...

Madame Parnetzki (pas de micro) :

C'est vrai que c'est difficile de préciser.

Monsieur le Président :

C'est pour ça que les commissions permettent de l'expliquer et de le dire.

Monsieur Dogimont :

Juste le point 18, les animateurs des classes découvertes sont recrutés sur les contrats de droit public. Il convient de fixer leur rémunération sur la base d'un indice de fonction publique correspondant à un grade.

Et cette rémunération est payée en 15/30e pour les classes découvertes et en 8/30e pour les séjours Centre Social sur une semaine.

Et il n'était pas possible de prendre des contrats d'engagement éducatif comme cet été, car ils ne peuvent être pris que pour les activités extrascolaires.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des remarques avant de passer au vote sur chacune de ces trois délibérations ? Non ?

Donc, sur la 17, oui, Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Pour une précision, parce que vous aviez posé, Madame Parnetzki, une question en commission, il me semble, sur la prime de fin de contrat.

Mais du coup, comme ce ne sont pas des contrats d'engagement, mais des contrats de droit public, il y aura une prime de précarité à prévoir.

Monsieur Dogimont :

J'ai la RH, derrière, qui me le confirme. Donc, je vous dis oui.

Monsieur le Président :

On va en reparler dans quelques instants.

Est-ce qu'il y a des remarques avant de passer au vote ?

Sur le point 16, le recrutement en lui-même, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité.

Sur le point 17, la rémunération du personnel de service, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Adopté à l'unanimité.

Et sur le point 18, le personnel d'encadrement, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3, 1er alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Monsieur le Président :

Je reprends la main sur le point 19, on reste sur les ressources humaines, c'est justement pour lutter contre la précarité dont on vient de parler. On propose de créer quatre postes en ETP d'un an.

L'idée, c'est qu'il y a des personnes qui ont des contrats parfois de six semaines, parfois de 15 jours. Six semaines parce que ça correspond aux périodes scolaires, etc.

C'est un début, mais on va en reparler après, de limitation de la précarité de ces personnes-là, qu'elles aient un engagement d'un an de la collectivité. Ce sont des personnes qui travaillent depuis un certain temps pour la Ville. De pouvoir, sur un an, en annualisant avec les vacances, et les vacances scolaires, de pouvoir avoir des ETP et concrètement, pour moi, de signer moins de contrats qui durent des périodes très courtes, et pour elles, pour ces personnes-là, de s'inscrire un peu plus dans la durée.

C'est pour les locaux des écoles, les services techniques, des salles de sport, sur ces quatre contrats en particulier. Madame Parnetzki.

Madame Parnetzki :

Des contrats d'un an. Après, ils ont la prime de précarité, alors ? Parce que c'est un CDD.

Monsieur le Président :

Sur un an, je pense qu'ils n'ont pas, à partir d'un an. Un an, il n'y a pas de prime de précarité pour le moment.

Madame Parnetzki :

J'ai un doute, mais tant pis. Mais la DRH dit que oui.

Monsieur le Président :

Je vais vous en reparler juste après, on va essayer de travailler sur du encore moins précaire que ça. Là, je vous parle de transformer des contrats de six semaines, voire moins, en un an, mais on peut aller plus loin et on va le faire sur le personnel d'entretien. On y travaille, en tout cas.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant de passer au vote sur cette délibération ? Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Il faut juste se féliciter qu'il y ait moins de précarité. C'est une bonne chose.

Donner de la visibilité à un contrat sur un an, ce n'est pas mal.

Par contre, donner une perspective d'avenir à ces gens-là, c'est mieux.

Monsieur le Président :

On est bien d'accord. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? On peut passer au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3, 1er alinéa de la loi n°84-53 du 26/10/1984)

Monsieur le Président :

C'est créer un poste à temps complet à la bibliothèque pour assurer une continuité de service public et anticiper une réorganisation de service.

Vous n'êtes pas sans savoir, ou vous ne savez peut-être pas, que l'ancien responsable de bibliothèque, qui n'est pas très loin d'ici, travaille maintenant sur le dispositif Cité Educative, la cohésion sociale.

Il est remplacé, finalement, dans ses actions, ou il va l'être, par une personne qui faisait ses études là. Du coup, ça lui permet d'avoir un emploi d'un an. Sachant qu'elle termine ses études, elle ne cherche pas absolument justement quelque chose de stable pour l'instant, mais au moins sur un an, d'avoir un temps plein sur la bibliothèque.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Non.

On peut passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-1-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Monsieur le Président :

Le poste suivant, c'est en attendant le résultat de concours d'une ETAPS, ou assimilé ETAPS pour le moment, depuis quelques mois déjà, elle est dans ce cas-là, cette personne, depuis deux ans, deux ans et demi, de créer, en attendant, un poste d'éducateur des APS diplômé BEESAN, jusqu'au 30 juin.

Et à cette date, on verra en fonction du concours qu'elle doit passer, je crois, en février ou mars, le contrat qu'on pourra lui proposer.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Si la personne réussit son concours, je pense qu'il faudra envisager la stagiairisation et la titularisation ?

Monsieur le Président :

Tout à fait. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Création de postes

Monsieur le Président :

On arrive sur la délibération 22, créations de postes.

Je vous passe un peu le texte, qui est devant l'écran.

Pour faire très simple, c'est 11 emplois d'adjoints techniques, qui actuellement étaient sur des

contrats précaires, six mois, un an, des fois depuis cinq, six ans, des fois depuis un an et demi, de leur proposer, s'ils acceptent, je pense qu'ils vont l'accepter pour la plupart, d'être stagiaires, en vue d'être titularisés, dans les services techniques.

Ce sont 11 adjoints techniques, ce sont précisément huit qui sont actuellement dans les services techniques.

Un, actuellement, qui faisait plutôt dans l'entretien, mais qui va basculer sur les services techniques avec du gardiennage, et deux personnes qui sont actuellement dans la piscine.

Donc, leur proposer de rejoindre les effectifs de la Ville de façon pérenne.

Ils ont eu un avis positif de leur chef de service à chaque fois et on a pu échanger et leur présenter ça en disant que bien sûr, que c'était soumis à l'avis du conseil municipal ce soir.

Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Simplement pour dire qu'on se satisfait de cette délibération qu'on aurait bien aussi, nous, prise en cette période. Et puis ça va aussi aider à résorber financièrement le chapitre salarial puisque les 10 % de précarité vont disparaître de ce fait.

Mais je pense que c'est une très bonne chose et que ça doit faire partie d'un plan un peu plus global, maintenant, sur les titularisations.

J'espère qu'on ira plus loin puisqu'il y a aussi du personnel pour les écoles, notamment, qui sera certainement concerné par une titularisation dans les mois à venir.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Madame Poulain :

Effectivement, je vous rejoins et je vous félicite de titulariser, enfin, j'ai envie de dire, des agents, mais c'est déjà un bon début. Donc on attend de voir la suite avec une grande hâte.

J'ai juste une question : lors de la consultation des documents, puisque vous parlez, dans la délibération, du tableau des emplois au 8 avril, j'avais demandé à ce qu'on me présente les tableaux des emplois au 8 avril 2021 et au 1er janvier 2022 et on m'a présenté celui au 31 décembre 2021. Je voulais savoir pourquoi.

Monsieur le Président :

Je n'ai pas la réponse, je ne savais pas que vous n'aviez pas eu le tableau que vous aviez demandé. Pourquoi vous ne l'avez pas exprimé ?

Madame Poulain :

Alors, c'est un peu compliqué, la consultation des documents. Je pense que monsieur Fuzellier a dû vous en rendre compte. Est-ce qu'il serait possible de les avoir par mail, s'il vous plaît ?

Monsieur le Président :

Oui.

Madame Poulain :

Dans la mesure où ce sont des documents qui sont dématérialisables.

Monsieur le Président :

Oui, il n'y a pas de souci. De toute façon, celui du 8 avril, selon moi, vous l'aviez eu au moment du budget, puisque c'est une pièce qui fait partie des éléments qui sont fournis au budget.

Là, on peut le mettre à jour au 31 décembre 2021, c'est ça non ?

Madame Poulain :

Au 8 avril 2021.

Monsieur le Président :

Mais ça, vous l'aviez déjà dans le dossier du budget, normalement.

Madame Poulain :

Alors, je vais le reprendre. Mais est-ce que je pourrais avoir par mail celui du 1er janvier 2022 aussi, puisque j'avais mal formulé ma demande, semble-t-il, et que monsieur Fuzellier m'a invitée à vous en formuler la demande de façon très formelle.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui. Ce qu'on avait vu avec le budget 2021, c'est l'état des effectifs au 1er janvier de l'année 2021. Puisque, oui, administrativement, c'est logique que ce soit celui-là et pas d'autres.

Et ensuite, pour l'état des effectifs au 1er janvier 2022, il faut que l'année soit terminée.

On ne peut pas les fournir avant, juridiquement.

On peut nous fournir une information intermédiaire, mais qui n'aura pas de valeur.

On peut nous dire, par exemple : "Aujourd'hui, à l'heure où on parle, il y a autant de titulaires, etc.", mais il faudra attendre que l'exercice soit clos pour avoir la réalité des chiffres.

Madame Poulain :

Oui, alors ça, je l'entends bien, c'était pour avoir un comparatif.

Monsieur le Président :

Avant de passer au vote, je vais peut-être faire deux remarques et ça va répondre à des choses. Aucun problème pour envoyer le tableau des effectifs à différentes dates. Je suis un peu surpris, Monsieur Michon, que vous disiez assez bien que c'était attendu par certains, parce qu'il y a un certain nombre de personnes qui étaient déjà là en mars ou juin 2020 et que voilà. Donc tant mieux pour eux, mais il y a des gens qui auraient peut-être pu être titularisés avant, mais bon. C'est une première remarque.

La deuxième, c'est sur la stratégie. Vous pourrez répondre.

On a discuté en comité technique il y a huit jours, c'était mercredi, la semaine dernière, effectivement sur d'autres branches. Là, on a travaillé vraiment sur la branche des services techniques.

On travaille sur d'autres branches du personnel pour le faire. Plutôt que de faire une vague à moitié service technique, on a vraiment travaillé par service pour proposer ce travail-là. Mais on travaille sur le premier semestre sur d'autres stagiairisations, titularisations.

Je le redis, normalement, le chemin normal, quand on est stagiaire, c'est devenir titulaire. Mais il faut malgré tout que cette année soit concluante pour pouvoir titulariser les gens derrière.

Une remarque et puis après, on peut passer au vote. Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui, simplement pour vous dire qu'effectivement, on aurait pu le faire avant. Je n'ai pas voulu le faire avant les élections pour ne pas qu'on m'accuse de faire des vagues de titularisation juste avant les élections, n'est-ce pas ?

Pardon ?

Si vous avez des remarques, faites-les tout haut, Madame Charlet.

Monsieur le Président :

Alors, est-ce qu'il y a une autre remarque avant de passer au vote là-dessus ?

Je pense qu'effectivement, c'est une décision importante et l'idée, c'est : oui, il y a l'aspect financier, comme vous l'avez évoqué, la prime de précarité, mais c'est surtout, quand on a des employés qui se démènent, qui en ce moment, sont sur le marché pour le préparer malgré tous les aléas qui peuvent se produire dans les derniers moments, qui sont hyper disponibles, qui ont envie de bien faire pour la Ville, c'est une façon de les fidéliser.

C'est aussi une façon d'aller voir le banquier plus sereinement, de construire une famille. Il y a des personnes pour lesquelles ça faisait un certain nombre d'années, qui vont pouvoir maintenant construire quelque chose en plus dans leur vie.

Qui est contre cette délibération ? Personne.

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité, la stagiairisation de 11 emplois d'adjoint technique.

Convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour une mission d'archivage

Monsieur le Président :

Le point suivant, c'est assez habituel. C'est à peu près 900 euros par an. Un archiviste qui vient de temps en temps, qui aide à construire l'index numérique électronique des archives, et puis qui monte tout ça au-dessus de la salle des fêtes, tout en haut, pour pouvoir ranger correctement les choses. Il y a une convention, on passe par le centre de gestion.

Ce n'est pas nouveau, c'est habituel.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions par rapport à ça ? Madame Poulain.

Non ?

Madame Poulain :

En fait, j'avais calculé le nombre d'heures, ça faisait 27 heures par an, à peu près, d'intervention, et je trouvais ça peu.

Donc je me demandais, effectivement, ce que faisait cette personne, quelle était sa mission pour même pas une semaine de travail par an sur la mairie.

Monsieur le Président :

Ce n'est pas lui qui archive, c'est lui qui vérifie que l'index est à jour, qui s'assure aussi d'expliquer comment l'index fonctionne. Effectivement, quand il est là, on retrouve beaucoup plus vite les documents que quand il n'est pas là. Donc il sert aussi de dépannage pour bien expliquer comment s'y retrouver sur la numérisation. Il faut être sûr d'avoir le bon index à jour pour pouvoir retrouver facilement. Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Il y a surtout un rôle important, c'est que c'est lui aussi qui signe les bons de destruction. Parce que régulièrement, il faut apurer, et donc il n'y a que lui qui a la capacité et l'autorisation administrative de le faire.

Monsieur le Président :

Et donc, le document était consultable, c'est un bon exemple par rapport à ce qu'on disait tout à l'heure, je sais qu'il a été consulté. Est-ce qu'il y a des remarques ? On passe au vote, c'est bon ? Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité.

Délivrance et reprise des concessions funéraires au titre de l'année 2021 (arrêté au 09/12/2021)

Monsieur le Président :

C'est une information, il me semble.

Comme tous les ans, on doit passer le tableau redonnant toutes les délivrances et reprises des concessions funéraires sur l'année 2021. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Est-ce qu'on peut acter ce document ? Pas de souci ? Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Non, juste une remarque, mais on ne débattrà pas de ça, parce que le sujet est quand même extrêmement important, mais j'aimerais bien que tous les groupes, y compris vous, j'aurais une proposition à vous faire sur ce sujet-là.

Je sais que je vous en avais déjà parlé, ça me tient à cœur, je vous en reparlerai, mais ce n'est pas le sujet et on ne va pas le mettre ici ce soir. Mais j'aimerais bien vous en parler ensemble, parce qu'il y a une décision à prendre là-dessus.

Monsieur le Président :

OK, vous formulerez et on pourra voir ça.

Donc pas de problème sur ce point-là ?

Marchés Publics : Attribution du marché public de fourniture et acheminement d'électricité pour les sites en tarifs bleu, jaune et vert réglementés et prestations de services associés

Monsieur le Président :

Le point 25, c'est une information aussi sur l'attribution d'un marché public. C'est un appel d'offres un peu atypique parce qu'il a fallu recevoir les offres jusqu'au 3 décembre, il me semble,

à 10 h, 11 h, et les services ont fait un gros travail pour synthétiser les informations techniques qui ont été fournies par les trois prestataires, TotalEnergies, Engie et EDF, pour pouvoir présenter en commission d'appel d'offres, à 14 h la meilleure synthèse possible, pour la valeur financière, mais même la valeur financière, c'est assez compliqué, il y a beaucoup de tarifs différents, donc c'est sur l'électricité.

Puis, analyser la valeur technique du mémoire.

Sur la valeur technique, c'était assez semblable, mais sur la valeur financière, Engie était mieux placé, donc c'est lui qui emporte, sur l'année 2022, le marché.

Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ? Pas de problème particulier ?

Madame Poulain :

Si.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Madame Poulain :

Juste une question.

Est-ce qu'il serait possible, à partir de l'année prochaine... pas pour la commission d'appel d'offres qui est déjà programmée, mais pour l'année prochaine, de mettre à disposition les dossiers techniques des candidats dans la salle une heure avant la CAO, histoire qu'on

puisse les consulter. Parce que moi, j'ai quand même un problème à ce qu'on arrive en séance et avec un dossier qui est épais de 10 centimètres.

Est-ce que vous voulez consulter les dossiers techniques ?

Moi, je ne lis pas à la vitesse de la lumière et je ne comprends pas non plus à la vitesse de la lumière, désolée. Donc, j'ai besoin de temps pour examiner les dossiers.

À minima, est-ce que c'est possible de mettre à disposition, pour ceux qui souhaitent, je n'ai pas dit que c'était une obligation pour tout le monde, mais ceux qui le souhaitent, est-ce que ce serait possible de les avoir une heure avant ?

Monsieur le Président :

Alors, on va regarder parce que c'est pareil, c'est toujours très cadré juridiquement, donc si c'est possible, moi, je n'ai pas d'objection particulière par rapport à ça. Après, du coup, pareil, une heure, des fois, les services sur l'énergie c'était fait en quelques heures, je repense à la restauration scolaire où j'étais conseiller municipal d'opposition, j'arrivais en commission, il y a des dossiers qui sont gros comme ça. Même une heure, ça ne me suffirait pas. Donc, je suis obligé aussi de faire confiance aux services qui ont analysé derrière. Et je suis là, en tant que membre de la commission, pour dire : "Oui, les choses ont l'air d'avoir été faites dans l'ordre."

Après, je comprends qu'on ait besoin de consulter, mais on va voir ce qu'on peut faire. Juridiquement, je ne peux pas vous répondre là-dessus.

Madame Poulain, à nouveau.

Madame Poulain :

C'est juste par souci de transparence et de pouvoir consulter les dossiers.

Après, tout est envoyé en dématérialisé.

Donc ces documents-là, il suffit d'en imprimer un jeu dès réception, de le préparer dans une pochette, de le mettre à disposition dans une salle.

Puisque je comprends, vous nous avez indiqué qu'on ne pouvait pas sortir les documents ou nous les envoyer. Donc, je vous demande si c'est possible de pouvoir les consulter sur place une heure avant.

Je pense que ça ne gênera pas les personnes qui travaillent sur le marché pour élaborer le tableau.

Monsieur le Président :

Encore une fois, ce n'est pas un problème, c'est une question juridique. Il faut voir si on peut, je ne sais pas. On va se renseigner.

Madame Poulain :

Je ne comprends pas, puisque vous nous avez permis de consulter ceux du dernier.

Monsieur le Président :

Après coup, puisque l'engagement pendant la réunion, on vous a dit : "Oui, on pourra", et comme on ne pouvait pas, on s'est dit qu'en mesure de rattrapage, on allait vous permettre au moins de les consulter, mais de toute façon, la commission s'était prononcée, donc on ne pouvait pas revenir dessus.

Maintenant, de le faire revenir avant, je ne sais pas, mais je vais me renseigner.

Vous me posez la question-là, vous l'auriez formulée par écrit, j'aurais pu vous faire une réponse dès aujourd'hui.

Je continue sur les décisions prises.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président :

Je continue sur les décisions prises.

C'est assez classique.

- La société STD, un contrat sur la télésurveillance pour le restaurant Ferry à 508 euros hors taxes jusqu'au 30 juin 2022,
- la convention mise à disposition du gymnase Coët pour l'Établissement français du sang pour 2022 également,
- la location de deux garages, qui sont à l'écran, pour monsieur Sehbi et monsieur Laabarte, au tarif habituel, 103,73 euros, à Bernicourt dans les deux cas.
- Ensuite, un contrat de maintenance avec ERYMA sur la vidéoprotection. Pour clôturer l'année 2021, il y a eu la période de mise en place mi-novembre, une partie des caméras ont commencé à filmer, une partie sera terminée en janvier. On est à 555 euros en 2021 et 6 043 euros hors taxes en 2022.
- Et puis, dans le même chapitre, la même question 26, nous avons aussi l'information sur le marché public des fournitures de coquilles de Noël 2021. Une seule entreprise a répondu, la SARL Bio'langerie, à 1,48 euro, donc elle a été retenue.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce point-là ? Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui, j'en ai une. On loue un garage à monsieur Mostafa Sehbi, qui habite Résidence Gayant. C'est une régularisation, il a de la famille ici ?

Parce que bon, c'est quand même loin de son habitation principale.

Monsieur le Président :

Je n'ai pas la réponse. Je vais regarder le dossier et je vous dirai.

Ça se peut que ce soit lui qui le paie pour sa mère, mais il faudrait peut-être, à ce moment-là, qu'on le fasse au nom de la personne, parce que ça paraît bizarre.

Monsieur le Président :

Oui, vous avez raison.

Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Je veux revenir sur la vidéoprotection sur ERYMA SAS.

Par rapport à la réunion d'appel d'offres qu'on avait eue, j'ai repris ici le dossier.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres, j'avais posé des questions parce que je prends toujours un crayon, puis je prends des notes.

Et donc, concernant ERYMA, j'avais posé une question concernant la fameuse maintenance où on avait un tarif à 13 110,41 euros.

Et j'avais demandé si ces 13 110,41 euros concernaient la maintenance et à partir de quand. Sachant qu'au niveau des garanties constructeur, il y avait deux points à élucider. C'était donc ERYMA, oui, et supérieur à trois ans comme demandé au CCATP, cinq ans antennes et caméras et trois ans pour serveurs et équipements informatiques.

À partir de là, j'avais posé une question qui est tout à fait légitime : est-ce que la maintenance est à payer à partir de la quatrième année ? Il m'avait été répondu oui.

Donc, le montant à l'époque était de 13 110,41, et aujourd'hui, pour une année comme 2022, on va payer 7 252, 26.

Donc, je ne sais pas, j'ai du mal à comprendre au niveau des chiffres, mais je maintiens le fait qu'on m'ait dit à la commission d'appel d'offres, j'étais le seul de l'opposition, donc vous allez me dire, peut-être que j'ai malentendu, mais bon, je prends quand même des notes, et j'ai bien marqué quatrième année pour les coûts de maintenance.
C'est ce qui a été dit ce jour-là.

Monsieur le Président :

Je ne sais pas si Monsieur Moreaux a plus d'éléments. Je pense qu'on va vérifier ce point-là. Effectivement, on est partis, là, sur une maintenance à 6 000 euros, à peu près. On va regarder. Je n'ai pas les éléments. Mettez le micro.

Monsieur Mascarte :

Ce qui m'interpelle quand même, c'est qu'à la CAO, on m'a quand même affirmé que c'était à partir de la quatrième année.

Là, on paye déjà dès l'installation. Je suis désolé, donc ma question est là.

Monsieur le Président :

On va vérifier si ce n'est pas une histoire de garantie. Effectivement, il y a la garantie constructeur, où les premières années, on n'a pas, puis après, on peut prendre, comme une chaudière, on peut prendre une maintenance qui va permettre de remplacer les pièces.

Là, on est sur une maintenance dès le départ. On va vérifier. Si ce n'est pas ce qui était prévu dans le marché, on corrigera. Là, je n'ai pas l'information des services en direct.

Monsieur Zaïr.

Monsieur Zaïr :

Là, on est dans les questions diverses ?

Monsieur le Président :

S'il n'y a plus de remarques sur le 26.

Effectivement, est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Monsieur Zaïr :

Lors de la dernière réunion des travaux, j'avais posé des questions sur le démantèlement de la toiture Lanoy.

J'ai eu un mail hier, de Monsieur Moreaux, qui me disait : "On a tous les documents." Je n'ai pas eu le temps d'aller consulter ces documents.

Par contre, moi, je voudrais revenir sur une réponse qui a été faite par Madame Caron. Quand j'ai posé la question par rapport aux enfants, j'avais dit s'ils avaient été exposés à l'amiante, vu que pour expliquer le contexte, c'est qu'ils ont démonté cette fameuse toiture, et les gamins qui étaient en rattrapage scolaire étaient en cours pendant la semaine où ils ont démonté cette fameuse toiture à Gambetta.

J'avais eu comme réponse : "On a eu un problème, c'est un gamin qui s'est trompé, qui est rentré par la mauvaise porte et qui a traversé la cour où il y avait du démantèlement."

Moi, quand je demande une analyse de risques, un document qui a été pensé avant travaux, ce n'est pas juste pour faire plaisir.

Là, on parle d'amiante. L'amiante, c'est extrêmement dangereux. Le souci, c'est qu'on m'a dit : "L'entreprise, c'est une entreprise professionnelle, et tout ce qui va bien." OK. Une entreprise professionnelle qui laisse un chantier ouvert et où un gamin peut rentrer dans ce chantier, moi, je vais vous dire, ce n'est pas une entreprise professionnelle.

Voilà. Attends deux minutes. Moi, j'ai posé plusieurs questions.

Monsieur Dogimont :

L'explication qu'on a eue, c'est que l'enfant a escaladé, apparemment, pour traverser.

Monsieur Zaïr :

OK, le gamin a escaladé. On avait Peter Pan.

Ensuite, moi, la question qui avait été posée, c'était : est-ce que vous avez consulté le CHSCT par rapport à ces travaux ? C'est-à-dire : est-ce qu'il y a eu une analyse ?

Tout à l'heure, vous parliez de CE, vous êtes en train de négocier avec vos partenaires.

Est-ce qu'au moment de ces travaux, vous avez eu une réflexion en vous disant : "Attention, là, ce sont des travaux dangereux, on va faire quelque chose" ?

Moi, je vais vous dire. Quand je pose la question à monsieur Rémy Moreaux, à David Gambier, qui est au CHSCT, à madame Caron, quand je leur dis : "Est-ce que le CHSCT est au courant ?", "On ne sait pas, on va se renseigner."

Je m'excuse. Il n'y a pas 50 000 travaux dans la mairie de Waziers. Surtout, ces travaux, je vous avais dit au mois de juin, au moment où on a passé la commande : "Il va falloir être vigilants et regarder comment vont se faire ces travaux."

Vous m'avez répondu oui, Monsieur le Maire. Là, honnêtement, moi, ça me met hors de moi de savoir qu'il y a un gamin qui a escaladé, qui a fait ce qu'il voulait et qui a réussi à passer au-dessus. Là, c'est de l'amiante, on parle d'amiante.

Derrière, je vous dis, jamais au grand jamais je n'aurais mis des enfants à l'école Gambetta sachant qu'il y a des travaux, juste à côté, de désamiantage. Je n'aurais pas mis mes employés dans une zone à risques.

À ce moment-là, cette fameuse semaine, honnêtement, j'aurais fait un black-out, j'aurais dit : "Personne dans l'école Gambetta." J'aurais fait ça, moi.

Vous ne l'avez pas fait. Alors qu'on vous avait quand même prévenus au mois de juin en vous disant : "Attention, là, c'est dangereux, c'est de l'amiante." Moi, je suis en préretraite à cause de l'amiante. Je sais de quoi je parle.

Maintenant, vous me parlez d'un cabinet. J'ai bien regardé, c'est le cabinet Home Express. Pour Home Express, je vais vous expliquer. Je connais un peu le métier, c'est juste un diagnostic.

C'est-à-dire que lui, il n'est pas venu faire... ce n'est pas les Apave, ce n'est pas Veritas qui doivent faire une visite de chantier tous les jours en disant : "Voilà ce qui s'est passé."

Maintenant, quand je vais venir voir les documents, les documents que normalement, vous allez me présenter, si, dans ces documents, il n'y a pas : "Le gamin est passé au-dessus de la barrière, il est rentré sur le chantier", ces documents, ils ne servent à rien.

Voilà, c'est tout. C'est tout ce que j'avais à dire. Moi, je vous dis, ça, ça ne doit pas se passer, ça ne doit pas se passer.

Monsieur Moreaux :

Monsieur Zaïr, comme je vous l'ai indiqué par le mail, il y a aussi des professionnels qui sont aussi qualifiés. Il n'y a aucun problème à avoir.

Home Expert, sous le contrôle d'AFNOR, c'est bien eux qui ont réalisé un rapport de mission de repérer des matériaux, des produits contenant de l'amiante avant travaux, ce qui a été fait. Après, la société Demolaf est une société spécialisée, et je suis allé voir une première fois si tout était bien barrière, s'il avait été barrière.

Qu'un enfant ait escaladé, alors que toutes les précautions ont été prises, j'en suis désolé. Concernant cet enfant, en aucune façon il n'a pu être en contact avec l'amiante.

Je suis désolé pour l'enfant, mais même s'il est passé au-dessus des grilles, le bâtiment était barrière, donc en aucune façon, il n'a pu être en contact avec l'amiante.

Peut-être qu'avec le CHSCT, on aurait peut-être pu le consulter. Mais sachez que le reste, conformément au rapport qui a été établi, ne pouvait pas être en contact avec le chantier de travaux. Ici, il y a un dossier de gens qui sont experts en la matière, qui nous ont dit comment faire avec une société qui, elle, est spécialisée en la matière et qui l'a fait, et comme vous

m'avez demandé la fois dernière, j'ai le document du ministère de l'Écologie qui est pour le suivi de l'amiante, bien entendu. Tout a été fait sous les formes de droit. Je suis désolé, je ne suis pas un expert en amiante, mais les sociétés qui ont été là nous ont dit comment faire, ce sont des sociétés avec pignon sur rue.

Monsieur Zaïr :

Moi, je reviens à cette fameuse société qui a pignon sur rue, qui normalement aurait dû... en gros, on appelle ça un document comme quoi le gamin, il n'a pas chopé d'amiante, rien du tout. Là, vous êtes en train de m'affirmer que c'est comme ça que ça s'est passé.

Monsieur Moreaux :

Il n'a pas pu s'approcher.

Il est passé sous la porte, mais tout le restant du bâtiment était barriéré, et ça se passait en extérieur et non pas en milieu confiné. Ce n'est pas du laxisme de la mairie, il n'y a pas de souci.

Monsieur le Président :

Je pense que ça vaut le coup que vous discutiez pour vous rassurer là-dessus.

Moi, en tant que maire, c'est ma responsabilité qui est engagée, donc quoi qu'il arrive... On était pendant les vacances scolaires, donc on se disait qu'il n'y avait pas de risque.

Du coup effectivement, ce genre de choses, il ne faut pas que ça arrive. On va être encore plus vigilants sur les prochains chantiers, pour clôturer les chantiers, pour que ça ne puisse absolument pas arriver. C'est un accident malheureux.

On va faire en sorte que ça ne se reproduise plus.

Monsieur Zaïr :

Mais moi, ma question est simple. Est-ce que les membres du CHSCT ont été prévenus ?

Est-ce que vous avez une réflexion sur ce démantèlement ? C'était ma question.

Et je sais qu'il n'y a pas eu de réflexion du tout de faite.

Pour moi, c'était ce qu'il fallait faire en premier.

Vous demandez à monsieur Ferez qui est là-bas en face, qui a l'habitude de ces choses-là. Je peux même vous dire une chose, vous auriez dû, un mois avant, prévenir l'inspecteur du travail et la CPAM, ainsi que le médecin du travail, parce que derrière, malgré tout, vous ne démontez pas... ce ne sont pas des tuiles, qu'on démonte.

Ce qui m'a embêté, c'était vos réponses.

C'est-à-dire que derrière, vous cherchiez, je ne sais pas, on va se renseigner. En gros, il n'y a pas eu du tout de réflexion.

Quand vous me dites, vous faites 50 heures par semaine. Je dis : "Tout va bien ! Faites 50 heures par semaine. C'est normal, vous avez signé pour", mais il y a un moment, passez 10 heures à l'école, et puis ayez la réflexion et dites-vous bien : "Est-ce que je vais mettre en danger d'abord mes salariés et ensuite les gamins ?" Là, on parle de gamins.

Après, on m'a dit : "Tiens, mais de toute façon, les maisons sont à huit mètres." Je ne sais pas si vous avez vu, mais quand je regarde le plan vu de dessus, il y a des habitants qui sont juste là. Vous avez démonté les tôles amiante juste là, c'est à 50 centimètres, là.

Et quand on regarde bien, parce que du coup, j'avais préparé ça, mais c'était avant, c'était quand je savais qu'on allait démonter ce truc, parce que derrière, déjà, j'avais la réflexion, je me disais : "Attends. Comment on va faire pour démonter ?" Là, quand on dit : "Les gamins, ils sont à Gambetta." On m'a répondu : "De toute façon, les fenêtres et tout, elles étaient là et tout", mais les bennes étaient juste à côté. Les bennes où était stocké l'amiante étaient à un mètre des fenêtres. Je ne sais pas. Il y a des choses qui me chagrinent, surtout sur ce domaine-là.

Après, comme vous dites, vous allez assumer des choses. Assumez, mais là, il va falloir faire

des FIE, déjà, à tous vos salariés. Est-ce que vous avez fait des relevés avant, pendant et après travaux dans les écoles ?

Parce que derrière, vous ne savez même pas s'il y a eu une contamination, même si c'est extérieur. Vous démontez de l'amiante. Ils vous ont donné un document. C'est facile. Je vais parler sous couvert.

Moi, quand on me demandait une analyse de risques, je prenais les analyses de risques. D'ailleurs, il y a de la soudure, il y a du machin. Je donnais les documents et tout va bien.

Ce n'est pas ça, l'analyse de risque. C'est un plan de situation, où est-ce que je vais mettre mes bennes, comment je vais isoler mon chantier ?

Quand je vous ai posé la question : "Est-ce que vous avez prévenu les résidents ?" Non, il y avait un arrêté municipal, un petit truc A4.

Je n'ai pas vu le panneau amiante, démontage d'amiante, c'est la première des choses.

Quand on dit : "Il a escaladé la barrière." J'y suis passé plusieurs fois, là, c'était ouvert.

J'habite dans la rue, les gars, voilà.

Et quand j'ai dit : "Ça me choque." Vous m'avez répondu ce que vous venez de dire : "Ce sont des sociétés qui sont spécialisées et machin et tout."

Attendez, une société spécialisée qui laisse son chantier ouvert... Et puis après, derrière, quand on pose des questions, il n'y en a aucun qui sait nous répondre. Parce que là, il y a quand même un membre du CHSCT qui est... On m'a juste dit : "Il ne faut pas foutre le bordel" ou alors "Tu cherches à polémiquer." Alors, si c'est polémiquer de dire : "Attention, il y a un gamin qui est passé au-dessus d'une barrière ou qui a traversé le chantier, tout simplement, et il y avait nos employés qui étaient à Gambetta." Attendez, là qu'est-ce qu'on fait ?

Moi, ça me choque. Donc, je repose la question : vous, ça vous choque, ou pas ?

Monsieur le Président :

Oui.

Monsieur Zaïr :

Puisque, là, du coup... voilà. OK. C'est bien.

Monsieur le Président :

Monsieur Zaïr, je vous tiendrai au courant de ce que ça a donné.

Demain après-midi, on a un CHSCT, justement, où on valide le document unique, enfin, parce qu'on a travaillé dessus, mais voilà.

(Inaudible sans micro).

Et on va rajouter en question diverse, mais qui ne sera pas diverse, qu'on prenne le temps de revoir ce qui n'a pas fonctionné là-dessus, pour en tirer les conclusions.

Monsieur Zaïr :

Par contre, juste une chose : quand on fait ce genre de réunions, quand vous êtes en tort, voilà, c'est tout, point, on en discute et on voit comment on peut, après, s'en sortir.

Mais ce genre de choses, quand on essaie de le cacher, je te regarde, David, droit dans les yeux, quand on essaie de le cacher, de dire : "Oui, mais non, mais bon, ce n'est pas important."

C'est comme Tchernobyl. Ce n'était pas important. Pour les Allemands, c'était très grave, mais pour la France, ce n'était pas important. Là, c'était un peu la même chose. Voilà.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Alors, quelques questions qui vont paraître bien dérisoires en termes de... qui seront plus

légères. Je vais essayer d'aller vite, comme ça, je vais vous laisser vous répondre, peut-être, dans la foulée. On a deux personnes de notre groupe qui n'ont pas reçu leur version papier de la convocation du conseil municipal. En fait, je voudrais clarifier les choses. Concernant notre groupe Engagés pour Waziers, on souhaite que toutes nos communications soient par mail, avec les pièces jointes par mail, hormis le conseil municipal où on souhaite recevoir la version papier et la version mail.

Si on peut réajuster ça.

Une autre requête pour les réunions, notamment du conseil d'administration du CCAS.

Souvent, elles sont programmées en semaine, en journée plutôt, et on avait demandé, à plusieurs reprises, à ce que ça puisse être programmé plutôt en fin de journée pour permettre à ceux qui y sont postés, notamment nous, on n'a qu'un représentant sans possibilité de pouvoir le remplacer en cas d'absence.

Est-ce que c'est possible de prendre en compte cette demande de les faire plutôt en fin de journée ? Une autre question. On a participé à la réunion de mise en place de la participation citoyenne que vous aviez proposée, où il y avait très peu d'habitants, plus d'élus que d'habitants, d'ailleurs, à cette réunion.

On a vu vos rappels sur Facebook pour les appels à candidature.

Ma question, c'est : est-ce que vous allez maintenir cette participation citoyenne ou pas ?

Un autre point, c'est qu'une remarque sur le site internet de la Ville, les PV des conseils municipaux ne sont plus à jour depuis le 24 avril.

Donc c'est une obligation légale. Je pense qu'il y a eu un loupé.

Enfin, une dernière question, c'est que là on a des gens qui font du porte-à-porte dans la ville, encore cet après-midi, d'ailleurs.

Les inquiétudes des habitants se manifestent sur les réseaux sociaux, mais pas celui de la Ville, parce qu'il n'y a pas l'information qui est dessus.

Donc, je vous demande si c'est possible, quand vous avez une sollicitation officielle d'un prestataire qui va passer dans les rues de la ville, de pouvoir porter l'information à la connaissance des habitants pour qu'ils soient rassurés, déjà, de savoir si ce sont vraiment les personnes qui ont été habilitées par la mairie pour venir faire du porte-à-porte, puisque les gens sont inquiets, à juste titre.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon, comme ça, on fait un tir groupé.

Monsieur Michon :

Ce n'est pas là-dessus.

Monsieur le Président :

D'accord. Je vais les noter, je ne vais pas forcément répondre là-dessus précisément aujourd'hui. Normalement, sur la version pour les conseils municipaux, c'est papier ou numérique. Donc là, ce que vous êtes en train de me demander, c'est de faire les deux pour vos élus.

Madame Poulain :

C'est ce qu'on a demandé depuis le début.

Monsieur le Président :

OK. D'accord. On va étudier la question. En fin de journée pour le CCAS, c'est assez compliqué, à mon avis, à organiser, parce qu'il y a un gros travail. Et puis monsieur Idlhaj ne l'avait pas précisé. Donc on va discuter avec lui et essayer de voir des choses, mais hier, il était là pour un conseil d'administration.

On l'a trouvé, on a bloqué la date longtemps avant pour essayer de voir.

On va regarder, moi, je ne suis pas contre essayer de le faire, mais ça me paraît compliqué. Sur la participation citoyenne, on faisait le point ce matin avec monsieur Moreaux. J'en profite pour lancer un appel.

Pour l'instant, on a eu très, très peu de retour, donc en l'état, on ne va pas le maintenir, on va se laisser encore quelques jours au cas où on en parlerait. Je fais un petit clin d'œil à la presse. Si jamais ça peut solliciter quand même un peu plus d'intérêt, on le fera. Là, en l'état, il n'y a pas assez de monde qui s'est manifesté.

Sur les PV, on va mettre à jour. C'est un sujet qui me tenait à cœur à l'époque, je n'ai pas surveillé récemment, je tiens, en tout cas, à ce que l'ordre du jour soit toujours bien sur le site avant, mais le PV, on va vérifier ça.

Et sur le porte-à-porte, je pense qu'on vérifie régulièrement... quand on est notifiés, on peut le dire. Je ne pense pas que récemment, on ait été notifiés. Donc, je ne sais pas quel est le prestataire qui fait du porte-à-porte.

À l'inverse, et vous le faisiez déjà, Monsieur Michon, quand on entend parler d'une suspicion, etc., on dit : "Attention, des gens se présentent sur ça. On n'a pas du tout l'accord de la mairie."

Madame Poulain :

Cet après-midi, c'était une société qui s'est présentée pour faire de l'hydrométrie en disant qu'ils allaient tester le taux d'humidité des sols et qu'ils se proposaient de prendre un rendez-vous pour venir faire une analyse des habitations. Donc, si vous voulez, on a rendez-vous avec un technicien demain matin à 10 h 30. Si ça vous dit de venir les rencontrer, comme ça, vous verrez à qui vous avez à faire.

Monsieur le Président :

J'ai déjà un rendez-vous à cette heure-là, mais pourquoi pas. Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui, sur les PV, j'allais en parler. Je rajoute que celui de juin 2020 n'est pas non plus sur le site.

Ils y sont tous avant, après, mais celui-là n'y est pas. Il faudra peut-être le mettre.

Et puis, simplement une question, on va bientôt arriver au 1er janvier de l'année 2022 et je voudrais savoir ce qu'il en est des 1 607 heures. Ça me paraît important qu'on puisse en parler.

Monsieur le Président :

Si ce n'est pas à l'ordre du jour, c'est qu'on n'a pas changé de stratégie par rapport à ça. On en a reparlé en comité technique il y a 10 jours, le 8 décembre.

On va se retrouver, monsieur le Sous-préfet qui est venu ici en mairie la semaine dernière, nous l'a reconfirmé, qu'on serait mis au tribunal administratif.

On a déjà reçu la notification pour le CCAS. Curieusement, on a eu le CCAS avant la Ville.

On continue sur cette logique. On a délibéré à l'unanimité là-dessus.

Donc, on a mandaté le cabinet Gaia, dont on avait parlé précédemment, pour répondre avec nous sur le sujet, comme au moins une vingtaine de communes de la région parisienne et ailleurs, mais je pense qu'il y a beaucoup de communes qui soit viennent de délibérer, je crois que c'était le cas à Lallaing hier dans le sens des 1 607 heures, ou il y a deux jours, soit n'ont pas délibéré du tout. Nous, on a délibéré de façon claire, dans l'autre sens.

Donc, on va voir où ça va nous mener. Mais on n'a pas changé de stratégie là-dessus. Donc, on va voir la procédure juridique qui va démarrer dans les semaines qui viennent.

Monsieur Michon :

Alors, je vous réitère qu'on sera à vos côtés. Donc, informez-nous.
On sera là pour défendre cette motion.

Monsieur le Président :

J'ai le syndicat derrière moi. Il est parti depuis tout à l'heure. Il m'avait dit tout à l'heure la blague, et je sais que je peux compter sur le conseil municipal aussi sur ce sujet-là, je vous remercie.

Merci à vous. Il n'y a pas de pot pour ce dernier conseil municipal.

Bonnes fêtes de fin d'année.

À l'année prochaine. Merci à tous, au revoir.

N'oubliez pas de signer le procès-verbal du 10 novembre, s'il vous plaît, merci.